

11e Conférence des ministres de la Culture de l'ISESCO :

Rabehi plaide pour la place qui sied à la culture dans les politiques de développement



Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi, a appelé, hier lors des travaux de la 11e Conférence islamique des ministres de la Culture de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), à "accorder à la culture la place qui lui sied dans les poli-

tiques de développement». Dans une allocution à l'occasion de cette Conférence, organisée sous le thème "Pour le développement des politiques culturelles actuelles dans le monde islamique", M. Rabehi a déclaré que "les pays musulmans sont appelés, plus que jamais, à accorder à la culture la place qui lui sied dans les politiques de développement et à l'ériger en un des droits du citoyen à travers la constitutionnalisation et la consécration du principe du service public de la culture". Soulignant, à ce propos, "la nécessité d'accompagner les créateurs, d'encourager l'investissement dans les sociétés de production et de services culturels et de libérer l'initiative visant la promotion des différentes composantes de notre culture nationale", le ministre a estimé que "la consolidation de la place de la culture dans nos sociétés est synonyme de raffermissement de notre cohésion".

Accidents de la circulation

22 morts et 1.045 blessés en une semaine



Vingt-deux (22) personnes ont trouvé la mort et 1.045 autres ont été blessées dans 921 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 8 au 14 décembre au niveau national, selon un bilan établi, mardi, par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 3 morts et 38 blessés, suite à 34 ac-

cidents de la route, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 900 interventions pour procéder à l'extinction de 640 incendies urbains, industriels et autres, et mené 8.006 autres pour l'exécution de 6.879 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses.



Tebboune prendra officiellement demain ses fonctions

Sitôt les résultats du scrutin du 12 décembre confirmés par le Conseil constitutionnel, le nouveau président élu, Abdelmadjid Tebboune, ne mettra pas beaucoup de temps pour se mettre au travail. Il prêtera serment demain lors de la cérémonie d'investiture qui aura lieu au palais des nations à Club des Pins et prendra officiellement ses fonctions le même jour pour se consacrer aux consultations devant mener à la composition de son gouvernement. La cérémonie d'investiture du nouveau président intervient conformément à l'article 89 de la Constitution qui dispose que « le président de la République nouvellement élu, prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment ». De l'avis de nombreux observateurs, l'élection présidentielle s'est déroulée dans des conditions à la hauteur de

la conscience du peuple algérien et de l'engagement de l'Armée nationale populaire à la doctrine de loyauté à la patrie

la conscience du peuple algérien et de l'engagement de l'Armée nationale populaire à la doctrine de loyauté à la patrie



11e Conférence des ministres de la Culture de l'ISESCO : Rabehi plaide pour la place qui sied à la culture dans les politiques de développement

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi, a appelé, hier lors des travaux de la 11e Conférence islamique des ministres de la Culture de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), à "accorder à la culture la place qui lui sied dans les politiques de développement". Dans une allocution à l'occasion de cette Conférence, organisée sous le thème "Pour le développement des politiques culturelles actuelles dans le monde islamique", M. Rabehi a déclaré que "les pays musulmans sont appelés, plus que jamais, à accorder à la culture la place qui lui sied dans les politiques de développement et à l'ériger en un des droits du citoyen à travers la constitutionnalisation et la consécration du principe du service public de la culture". Soulignant, à ce propos, "la nécessité d'accompagner les créateurs, d'encourager l'investissement dans les sociétés de production et de services culturels et de libérer l'initiative visant la promotion des différentes composantes de notre culture nationale", le ministre a estimé que "la consolidation de la place de la culture dans nos sociétés est synonyme de raffermissement de notre cohésion en tant que pays musulmans et d'affirmation de son rôle dans l'approfondissement de la cohésion sociale dans les pays du monde musulman, notamment à la faveur de la coopération et de la complémentarité". Après avoir mis en avant également "l'impératif de hisser les capacités de formation, de promouvoir la coopération entre nos pays qui recèlent d'importants atouts dans ce domaine et d'accompagner les jeunes créateurs pour parfaire leurs talents", M. Rabehi a expliqué que "c'est là la démarche adoptée par l'Etat algérien à travers la constitutionnalisation du droit



du citoyen à la culture, la consécration de la liberté de création, la promotion de la formation dans les métiers de la culture, l'encouragement des talents et la réunion des moyens indispensables aux créateurs et artistes pour libérer leur génie et leur talent». Saluant "le choix pertinent" du thème de cette 11e Conférence, le ministre de la Culture par intérim a affirmé que "la préservation de notre culture dans le contexte de la mondialisation est un défi que nous devons relever, et si l'adaptation à cette modernité est inéluctable, nous devons veiller à demeurer attachés à notre religion, à nos valeurs et nos convictions ancrées". M. Rabehi a appelé, dans ce sens, "à étudier et à valoriser notre riche patrimoine par devoir, non seulement envers nos aïeux, mais surtout envers nos successeurs", ajoutant que "la

meilleure façon de mettre à profit notre passé séculaire et notre histoire honorable est d'en faire une plateforme pour l'avenir de notre jeunesse, à travers une industrie de la culture et de la création alliant authenticité et modernité". Aujourd'hui, la nation musulmane est confrontée à plusieurs difficultés, notamment dans le domaine culturel, du fait de la mondialisation effrénée qui menace désormais notre sécurité nationale en raison de l'insuffisance de nos capacités à asseoir une industrie de la culture et de la création, forte et concurrentielle, et de la faible prise de conscience, dans plusieurs de nos pays, de l'importance du rôle de la culture dans la création de la richesse et de l'essor de nos sociétés", a-t-il insisté.

Les peuples algérien

et tunisien ont tracé une ère nouvelle puisant sa philosophie de leurs constantes nationales

Par ailleurs, le Porte-parole du gouvernement s'est adressé au président de la République tunisienne, Kaïs Saïed, qu'il a félicité pour son élection "brillante" par le peuple tunisien frère et à qui il a exprimé "ses profonds sentiments de reconnaissance et de gratitude pour son geste fraternel et noble envers son frère le président de la République, Abdelmajid Tebboune, qu'il a été le premier à féliciter dès l'annonce des Résultats du scrutin présidentiel". Dans ce cadre, M. Rabehi a affirmé que "la nouvelle ère que les peuples tunisien et algérien ont tracé, à travers l'élection, en toute liberté, des présidents de leurs pays respectifs puise sa philosophie des constantes

nationales ancrées et des valeurs socioculturelles de chacun des deux pays frères, et tire ses principes de leur foi en la communauté de leur destin". Partant, les deux pays vont œuvrer inlassablement au renforcement de leur coopération et de leur complémentarité au service de leurs peuples et des peuples de la région ainsi qu'en faveur de la paix et de la sécurité internationales". D'autre part, M. Rabehi a congratulé la République Tunisienne pour la réussite de la manifestation "Tunis, capitale de la culture islamique", qualifiant Tunis de "ville phare ayant marqué de son empreinte singulière l'histoire de la civilisation musulmane, à travers ses oulémas, ses juriconsultes (spécialistes en Fiqh) et ses mosquées, tout comme Tlemcen qui a été, en 2011, capitale de la culture islamique".

Ali B/ Ag

Sahel

Le Commissaire Chergui alerte sur l'aggravation de la situation sécuritaire

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui a alerté sur la situation sécuritaire au Sahel qui s'aggrave malgré les efforts déployés par les Etats et la communauté internationale pour rétablir la paix dans la région. Intervenant lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la violence intercommunautaire et le terrorisme en Afrique de l'Ouest tenue lundi à New York, le Commissaire Chergui a qualifié la situation "d'alarmante" comme en témoigne les attaques récentes au Mali et au Niger. Smail Chergui qui s'exprimait par visioconférence depuis Addis-Abeba a prévenu que les "liens étroits entre groupes armés de la région sont de plus en plus sophistiqués". Ces groupes, a-t-il ajouté, participent à des trafics d'armes, d'or, de combustibles et d'espèces sauvages pour financer leurs activités et alimentent les conflits locaux, agissant même parfois en médiateurs pour les régler. La situation est d'autant plus aggravée par la vulnérabilité de la région aux

changements climatiques, alors que la pénurie alimentaire débouche sur une augmentation des déplacements dans la région et pourrait rendre les jeunes plus sensibles à la propagande extrémiste, a-t-il poursuivi. Selon M. Chergui, cette situation gravissime a également provoqué la fermeture de 2.850 écoles au Burkina Faso, au Mali et au Niger à cause des violences, et des centaines d'écoliers ont été enlevés, violés, et tués par des extrémistes. En parallèle, la présence de l'Etat demeure faible dans de nombreuses régions sahéliennes, a souligné le Commissaire du l'UA dans son intervention. Smail Chergui a rappelé que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait demandé, en avril dernier, l'élaboration d'un cadre crédible pour prévenir et régler les conflits locaux et intercommunautaires comme ceux liés à la transhumance. L'UA a également convoqué une conférence sur les ressources naturelles et les conflits communautaires et adopté la Déclaration de Bamako

qui encourage notamment les Etats membres à élaborer un cadre politique pour gérer les conflits locaux. La déclaration appelle aussi à un plan d'action pour appuyer les efforts nationaux et régionaux de règlement des conflits locaux en demandant aux gouvernements de faire preuve d'unité, a-t-il relevé.

Repenser le soutien militaire apporté à la région

Le 13 décembre dernier, a poursuivi M. Chergui, le Conseil de paix et de sécurité a estimé que la Déclaration de Bamako le dotait d'une feuille de route à même de l'aider à répondre aux conflits locaux. Mais malgré ces efforts, la tendance n'est pas inversée et la situation se dégrade toujours, a-t-il déploré. Le Commissaire Chergui a suggéré quatre propositions clé sur la voie à suivre pour rétablir la paix dans la région. Il s'agit en premier lieu de "repenser de manière créative le soutien militaire apporté aux pays de la région", relevant que les défis au Sahel dépassent les capacités des

Etats concernés. La crise sécuritaire au Sahel nécessite aussi "une approche globale" qui intègre des actions politiques et socio-économiques telles que le renforcement de la présence de l'Etat dans les régions et l'amélioration de la capacité des Etats de la région à fournir des services de base. L'UA et l'ONU guidées par la déclaration de Bamako et de manière intégrée peuvent travailler à développer un mécanisme pour soutenir nos Etats membres dans les différents domaines", a-t-il plaidé devant le Conseil de sécurité. Ensemble, l'Union africaine et l'ONU devraient coprésider un mécanisme coordonné sur la stratégie au Sahel et condamner la stigmatisation de certains groupes dans la région qui crée une attitude dangereuse "de nous contre eux", a estimé M. Chergui, avant d'exhorter à redoubler d'efforts, car l'absence de solidarité aux niveaux régional et national est préoccupante. "Nous sommes confrontés à des menaces qui ne respectent pas les frontières et qui ont le potentiel de

se propager rapidement sur le continent et au-delà. La situation actuelle en Libye est une grande leçon pour nous tous", a-t-il dit. Le conflit non seulement ravage le pays lui-même, mais il affecte toute la région du Sahel et au-delà. Suite au tablant alarmant dressé lors de cette réunion par Smail Chergui et le représentant spécial du SG de l'ONU et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, les trois pays africains membres du Conseil de sécurité, ont prévenu que le Mali et le Burkina Faso constituent aujourd'hui les dernières digues contre l'expansion des groupes terroristes vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. En cas de rupture de cette digue, "la déferlante terroriste" aurait l'occasion de contrôler les ports et les énormes potentiels économiques de la sous-région, a alerté la Côte d'Ivoire qui s'exprimait également au nom de l'Afrique du Sud et de la Guinée équatoriale.

M.M/ Ag

Il prêtera serment lors de la cérémonie d'investiture au palais des nations Tebboune prendra officiellement demain ses fonctions

Sitôt les résultats du scrutin du 12 décembre confirmés par le Conseil constitutionnel, le nouveau président élu, Abdelmadjid Tebboune, ne mettra pas beaucoup de temps pour se mettre au travail. Il prêtera serment demain lors de la cérémonie d'investiture qui aura lieu au palais des nations à Club des Pins et prendra officiellement ses fonctions le même jour pour se consacrer aux consultations devant mener à la composition de son gouvernement. La cérémonie d'investiture du nouveau président intervient conformément à l'article 89 de la Constitution qui dispose que « le président de la République nouvellement élu, prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment ». De l'avis de nombreux observateurs, l'élection présidentielle s'est déroulée dans des conditions à la hauteur de la conscience du peuple algérien et de l'engagement de l'Armée nationale populaire à la doctrine de loyauté à la patrie, à la préservation de son unité et sa souveraineté. Aujourd'hui, avec cette élection remportée par Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie s'apprête à entrer de plain-pied dans une nouvelle ère et s'engage sur la voie du développement et du progrès, de la paix et de la sécurité dans un contexte géostratégique extrêmement tendu. Le nouveau locataire du palais d'El Mouradia aura, certes, du pain sur la planche pour reconstruire une

économie en déroute, des institutions fissurées et une administration gangrenée par la corruption et la bureaucratie. Le nouveau chef d'Etat est condamné à réussir. Il se dit être « tout à fait conscient » des enjeux et des défis qui l'attendent pour « édifier un Etat fort et stable et construire une économie capable de rivaliser avec les meilleures dans le monde ». Il s'agit aussi de rétablir la confiance entre le gouvernement et son peuple et mettre en œuvre tous les mécanismes permettant de répondre aux exigences de la réalité et aux perspectives fondées sur la consécration de la politique de rapprochement de l'administration du citoyen en vue d'une meilleure prise en charge de ses préoccupations. Cette politique doit englober, en outre, la rationalisation des dépenses et l'optimisation des ressources humaines au service du développement durable et de la promotion de la gouvernance. Parmi les engagements prévus dans le programme de M. Tebboune, « une large révision de la Constitution, une reformulation du cadre juridique des élections, un renforcement de la bonne gouvernance à travers la séparation du monde des affaires de la politique, et une mise en place de mécanismes garantissant la probité des fonctionnaires publics ». Outre « une réforme globale de la Justice, de l'organisation territoriale et de la gestion de l'administration locale », le raffermissement de la démocratie participative figure également parmi ses engagements. A travers son programme, M. Tebboune s'en-



gage, par ailleurs, à « édifier une société civile libre et active en mesure d'assumer sa responsabilité en tant que contre-pouvoir, mettre en application un plan d'action au profit des jeunes régi par un cadre réglementaire incluant des mesures permettant de transmettre le flambeau à la jeunesse, et à consolider les composantes de l'identité nationale, à savoir: l'islam, l'arabité et l'amazighité ». Au volet économique, il vise « l'application d'une nouvelle politique

de développement hors-hydrocarbures, la substitution des produits importés par d'autres locaux en vue de préserver les réserves de change, la promotion des start-up et le renforcement du rôle économique des collectivités locales dans le développement et la diversification de l'économie nationale ». Une amélioration du climat des affaires, l'encouragement de l'investissement notamment extérieur direct sont aussi prévus dans ce programme. Les volets défense

et la politique étrangère n'étant pas en reste, M. Tebboune promet de « mettre l'industrie militaire au service de la sécurité et de la défense nationales, et en faveur du développement économique, et s'employer à la révision des objectifs et des missions classiques de la diplomatie algérienne », tout en veillant à « la promotion la participation de la communauté nationale à l'étranger dans le renouveau national ».

T. Benslimane

Les parlementaires indépendants et l'ONEC félicitent le président élu Tebboune



ALGER - Le groupe parlementaire des indépendants à l'Assemblée populaire nationale (APN) et l'Organisation nationale des enfants de chouchada (ONEC) ont félicité, lundi, Abdelmadjid Tebboune pour sa victoire à l'élection présidentielle, se disant disposés à contribuer à la concrétisation de son programme pour la création d'une nouvelle République. Le groupe parlementaire des indépendants s'est dit « disposé à contribuer à la concrétisation des engagements » pris par M. Tebboune sous le slogan « Engagés pour le changement, capables de le réaliser », saluant « l'élan populaire pour dépasser la crise du vide constitutionnel (...) et réaliser son aspiration légitime à une nouvelle République garantissant les droits et les libertés ». Après avoir mis en avant le « grand patriotisme » des candidats et le « rôle central » des institutions de l'Etat qui ont accompagné l'Algérie vers une nouvelle ère, le groupe parlementaire des indépendants a « noté avec satisfaction l'appel au dialogue

constructif et inclusif lancé par M. Tebboune pour la prise en charge des revendications légitimes du Hirak qu'il a libéré l'Algérie et ouvert des horizons fermés avec pacifisme et civisme ». Pour sa part, l'Organisation nationale des enfants de chouchada (ONEC) a félicité Abdelmadjid Tebboune pour sa victoire à cette « élection présidentielle particulière au regard de la conjoncture que traverse notre pays » ainsi que pour la réussite de cette échéance électorale grâce à la mobilisation de notre peuple et à la protection assurée par notre vaillante Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), et à sa tête le moudjahid Ahmed Gaïd Salah ». L'ONEC a, à cette occasion, réaffirmé son soutien à la mise en œuvre du programme « prometteur » du président élu et à la mobilisation de notre peuple pour asseoir les bases et les institutions de la nouvelle République novembriste rêvée par nos vaillants martyrs et nos valeureux moudjahidines.

APN

L'Algérie attachée au principe de non-ingérence dans les affaires internes des pays

Le président de la commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté à l'étranger à l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelkader Abdellaoui a réitéré lundi l'attachement de l'Algérie au principe de non-ingérence dans les affaires internes des pays et au renforcement de l'union arabe. Recevant en audience l'ambassadeur des Emirats arabes unis, Youcef Saïf Khamis Subaa Al-Ali, « M. Abdellaoui a réitéré l'attachement de l'Algérie

au principe de non-ingérence dans les affaires internes des pays et son souci de consolider l'union arabe face aux défis liés à la sécurité, la stabilité, et le développement, tout en réglant les crises dans le cadre du dialogue », a précisé un communiqué de l'APN. Les deux parties ont évoqué, lors de cette rencontre, l'état des relations entretenues par les deux pays au plus haut niveau, soulignant l'impératif renforcement de la coopération au niveau parlementaire. Elles ont également abordé

nombre de questions régionales et internationales d'intérêt commun à l'ombre des derniers développements survenus dans le monde arabe. Saisissant cette occasion, l'ambassadeur émirati a félicité le peuple algérien pour « la réussite » du scrutin présidentiel, réaffirmant « le souci » de son pays à développer les efforts bilatéraux afin de booster l'investissement, notamment dans les domaines de l'industrie, du tourisme et de l'agriculture, a conclu le communiqué.

Dans son message de félicitation Bengrina demande à Tebboune de construire la « Nouvelle Algérie avec toutes les compétences

Le candidat à la présidentielle, Abdelkader Bengrina a adressé lundi un message de félicitations à M. Abdelmadjid Tebboune pour sa victoire à l'élection présidentielle, dans lequel il lui a fait part de sa « satisfaction » quant au retour des institutions à la légitimité populaire. Suite à l'annonce du Conseil constitutionnel des résultats officiels de l'élection présidentielle, « nous notons avec satisfaction l'arrivée de l'Algérie à bon port et le retour de la légitimité populaire à nos institutions, à leur tête la Présidence de la République », a écrit M. Bengrina, exprimant son

souhait de voir émerger « la nouvelle Algérie qui répond à toutes les aspirations du Hirak béni mené par ses enfants et de l'ensemble des forces vives illustrée en la cohésion de l'Armée avec le peuple dans les moments les plus durs ». Le président du mouvement El Bina a également émis le vœux de voir le président élu réussir à réaliser « la stabilité, le développement, la justice et la liberté » et l'édification d'une Algérie avec la participation de tous les Algériens dans le cadre de la coopération entre l'ensemble des composantes du pays, en accordant l'opportunité aux compétences

nationales, où qu'elles soient, notamment les jeunes compétences à l'intérieur et à l'extérieur du pays ». « L'Algérie d'aujourd'hui est passée par de grandes expériences desquelles nous devons tirer d'importants enseignements pour pouvoir construire un meilleur avenir, et ce à travers un large dialogue, un véritable renouvellement des institutions de la République basé sur le libre choix citoyens et la vision claire des besoins du pays, ses intérêts stratégiques et sa capacité à faire face aux défis, danger et agendas qui guettent l'avenir de notre peuple », a écrit M. Bengrina.

En partenariat avec l'Agence de coopération internationale allemande "GIZ" Zerouati présente un nouveau guide de l'étude d'impact sur l'environnement pour améliorer la qualité et l'efficacité des bureaux d'études

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zohra Zerouati a présenté, hier à Alger, un nouveau guide de l'étude d'impact sur l'environnement réalisé en partenariat avec l'Agence de coopération internationale allemande "GIZ" en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des projets menés par les bureaux d'études nationaux. Exposé en présence de représentants de bureaux d'études et d'acteurs dans le domaine de l'environnement, ce guide vise essentiellement d'optimiser la qualité des études, d'améliorer le savoir-faire et l'efficacité des bureaux d'études nationaux, et de garantir davantage de rapprochement entre l'administration et les acteurs économiques en vue d'instaurer un dialogue serein en faveur du développement durable et en réponse aux préoccupations des citoyens notamment celles ayant trait à l'environnement. Dans son allocution, Mme. Zerouati a précisé que ce guide avait vu le jour après de larges consultations menées avec les concernés en vue de l'enrichir et le mettre à jour pour satisfaire les besoins tant exprimés par les différentes parties prenantes à ce sujet,

outre la prise de décisions qu'il faudrait justement actualiser chaque fois que nécessaire. Ce guide permettra également, a expliqué la ministre, d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD) en préservant le capital naturel pour les générations futures. L'étude de l'impact sur l'environnement se veut "un outil d'évaluation environnementale transparent et probe", utile pour impliquer la société civile et les citoyens dans la prise de décision de manière claire et sélective, c'est-à-dire une sorte de base solide permettant de surpasser les obstacles et d'éviter d'aboutir à des résultats négatifs. Pour sa part, la directrice résidente de l'Agence allemande de la coopération internationale "Giz", Ella Schieber, a indiqué que l'élaboration de ce guide qui s'est faite en collaboration avec la partie algérienne s'inscrivait dans le cadre de la consolidation du partenariat algéro-allemand, notamment dans le domaine environnemental, à travers plusieurs projets de coopération dans les domaines de gestion des déchets, de la protection de la biodiversité biologique et des changements climatiques. Par ailleurs, l'inspectrice générale au mi-



nistère de l'Environnement et des Energies renouvelables, Chennouf Nadia a précisé que ce guide, premier du genre, renforcera la performance des bureaux nationaux d'études, notamment en matière d'élaboration d'études d'impact sur l'environnement. Ce guide, pour-

suit-elle, est composé de deux parties, la 1^{re} porte sur la définition de l'étude d'impact, ses objectifs et les acteurs les plus importants, tandis que la 2^e partie a trait aux conditions devant être suivies par les bureaux d'études pour la réalisation des études. La réalisation de

ce guide a nécessité une année complète, a-t-elle fait savoir avant d'ajouter que plusieurs experts et spécialistes avaient été consultés pour enrichir son contenu.

Yasmina Derbal

43ème mardi de protesta

Des centaines d'étudiants dans les rues d'Alger

Fidèles à leur rendez-vous hebdomadaire, les étudiants se sont à nouveau retrouvés mardi matin place des martyrs, pour une nouvelle marche, la 43ème du nom depuis le début du Hirak, qui entre désormais dans une nouvelle phase. Des images devenues familières avec des étudiants arrivant, qui individuellement qui par petit groupes avec des sacs à dos qu'ils ouvrent pour sortir leurs drapeaux, leur pancartes et autres objets puis se mettre en ordre de marche, après le Start et direction la Grande Poste, espace géométrique du

Hirak. En traversant les boulevards d'Alger, les centaines d'étudiants sont rejoints par des citoyens d'un dont l'apport donne plus de volume à la foule qui n'a visiblement cure de la présidentielle du 12 décembre. »Djaibine El Hourria ! », « Hna machi Habssine ! » sont les slogans qui ponctuent la marche vers la Grande Poste. Certains marcheurs portent un bandeau à l'œil en signe de solidarité avec les manifestants d'Oran, bastonnés dernièrement par la police, pendant que d'autres réclament « la libération des détenus d'opinion. » Nous continuerons

de marcher jusqu'à ce que tous les visages de l'ancien régime partent », lit-on sur une large banderole en surplomb de la foule où le drapeau vert, blanc, rouge, signe de la fibre patriotique des étudiants, est présent en force. Marquée par son esprit joyeux et bon enfant la manifestation s'est dispersée dans le calme sous les yeux des policiers déployés en force tout de l'itinéraire de la manifestation. Et rendez-vous pris pour mardi prochain pour la « 44ème » et « jusqu'au départ de la Issaba », jurent les étudiants.

T.M

Sécurité sociale:

Vers l'adoption d'un programme en matière de digitalisation pour renforcer le service public

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Tidjani Hassan Haddam, a affirmé hier à Alger que le secteur envisageait d'adopter un programme futur en matière de digitalisation du système de la sécurité sociale pour assurer une meilleure performance de ses organismes et renforcer le service public. Lors d'une rencontre sur la transformation digitale des organismes de la sécurité sociale, M. Haddam a indiqué que le ministère œuvrait "à tracer un programme futur sur la transformation digitale, à travers l'adoption des meilleures, voire plus récentes techniques numériques et l'encouragement de l'innovation pour promouvoir les missions du secteur". A cet effet, M. Haddam a mis en avant les efforts du ministère visant "à garantir

une meilleure utilisation de la technologie de l'information" et "à optimiser" le processus de modernisation du système de la sécurité sociale, en quête d'une amélioration constante des performances et de "l'accélération du rythme du développement durable". La satisfaction des besoins et aspirations de la société passe essentiellement par l'utilisation des moyens technologiques pour une administration capable de s'adapter, en permanence avec son environnement et d'améliorer ses performances et services", a-t-il soutenu, estimant que la réalisation de cet objectif "exige la mobilisation des capacités humaines et matérielles et l'association de tous les acteurs au processus de modernisation". Le ministre a souligné, en outre, l'importance d'œuvrer pour

l'adaptation de la technologie avec la réalité socio-économique et aux nouvelles missions stratégiques du système de sécurité sociale, et ce "en se focalisant sur la ressource humaine qualifiée et en valorisant le travail participatif et l'intelligence collective". M. Haddam a affirmé, dans ce sens, que le ministère s'attellait "à la mise en œuvre de plusieurs programmes et initiatives lancés au titre de stratégies claires pour la vulgarisation de la technologie de l'information", ajoutant que la transformation digitale "constitue un premier jalon dans la mise en place d'une plateforme favorisant l'insertion du numérique en tant que méthode et vision, lesquelles serviront de bases lors de l'élaboration des stratégies futures".

Partenariat

Une convention signée entre l'institut de gestion des techniques urbaines, l'université Constantine 3 et le CENEAP



Une convention de partenariat a été signée hier à Constantine entre l'institut de gestion des techniques urbaines (IGTU), l'université Salah Bounider (Constantine 3) et le centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP) relevant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. La convention a pour objectif de mener des études prospectives sur la circonscription administrative d'Ali Mendjeli et la nouvelle ville d'Ain Nahas et ce, en application des orientations du Gouvernement", a indiqué Ahmed Bouras, recteur de l'université Salah Bounider, au cours de la cérémonie de signature. Au terme de cet accord, une annexe du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement sera ouverte à l'université Salah Bounider et permettra aux étudiants et aux enseignants chercheurs de bénéficier des études et recherches du CENEAP, a-t-on noté. De son côté, le directeur du centre des études et d'analyses pour la population et le développement, Abdelkader Kelkal, a précisé que cette convention de partenariat et de collabo-

ration est la première du genre à l'échelle nationale. Elle vise à élaborer "un outil technologique moderne de prise en charge des préoccupations des citoyens des nouvelles villes et pôles urbains". Il s'agit de créer un système d'information géographique (SIG) capable de recenser le nombre de structures relevant des différents secteurs d'activité, entre autres les établissements scolaires, sportifs, touristiques, culturels et de santé et de déterminer les besoins nécessaires et les déficits en matière d'infrastructures de base dans un lieu donné", a-t-il détaillé. Ce projet sera mis en œuvre "au mois de septembre 2020" et se basera sur les enquêtes de terrains qui impliqueront les experts du CENEAP, les universitaires, les responsables locaux et les citoyens, a fait savoir le même responsable. En vertu de cet accord, les responsables du projet seront en mesure de faire valoir les nombreux travaux de recherches de l'IGTU qui se focalisent sur les problèmes récurrents liés à la gestion urbaine, notamment le transport, le traitement des eaux usées et le recyclage des déchets, a souligné le directeur du CENEAP.

M.E.H

Administrateurs indépendant des banques publiques Le ministère des Finances fixe les critères de sélection

Le ministère des Finances a fixé les termes de référence pour le choix des dix huit (18) administrateurs indépendants devant siéger dans les conseils d'administration des six banques publiques que compte le pays, à raison de trois administrateurs par banque, a-t-on appris auprès de ce département. L'avis d'appel à candidature, lancé mardi par le ministère pour la sélection de ces administrateurs indépendants, fixe trois types de conditions à remplir par les postulants. Il s'agit de conditions légales, de conditions se rapportant aux conflits d'intérêts et de conditions liées à la compétence, selon le document portant les termes de référence relatives à cette sélection. Pour ce qui est des conditions liées à la compétence, le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise dans les domaines stratégiques, financiers et opérationnels de la banque, lui permettant d'accomplir convenablement sa mission. Il doit, à cet égard, avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la banque et une bonne capacité d'analyse. Il doit également « satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté » requises, en vertu des dispositions légales en vigueur,

afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises, précise le même document. Concernant les conditions se rapportant aux conflits d'intérêts, le candidat ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec les banques auxquelles il postule. Il ne doit pas avoir de contrats de prestation conclus directement par lui-même ou par une personne interposée avec la/les banques auxquelles il postule et ne doit pas agir pour le compte de client, fournisseur ou prestataire de services ayant des liens significatifs avec ces mêmes banques. Le candidat ne peut pas faire partie des salariés de la banque pour laquelle il veut postuler ou faire partie du conseil d'administration d'une autre banque. Le postulant ne peut pas être, non plus, dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale et ne doit pas être affilié à une organisation à but non-lucratif qui reçoit des fonds importants de la part de la (ou les) banque choisie. Quant aux conditions légales, le candidat doit être obligatoirement une personne physique de nationalité algérienne, qui ne soit pas condamnée à des peines assorties d'une interdiction d'exercer les charges publiques ou pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes



mœurs, à l'ordre public ou aux lois régissant les sociétés. Il ne doit pas non plus être interdit ou dans l'incapacité d'exercer le commerce ou fait l'objet d'un jugement définitif de faillite. Le candidat ne peut pas être gérant de société déclarée en faillite ou condamné pénalement pour banqueroute ou fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, abus de confiance, escroquerie, extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, sous-

tractions commise par dépositaire public ou émission de chèque sans provisions. Il ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ou interdit d'exercer la fonction de membre de conseil d'administration. Le postulant à ce poste doit être exclu des interdictions édictées par l'article 80 de l'ordonnance relative à la monnaie et du crédit et ne doit pas appartenir simultanément à plus de cinq (5) conseils

d'administration de sociétés par actions ayant leur siège en Algérie. Tout fonctionnaire au ministère des Finances au cours des cinq (5) dernières années est exclu de la candidature au poste d'administrateur indépendant au sein des banques publiques. L'Algérie compte six banques publiques que sont la BNA, la BEA, la BADR, la BDL, le CPA et la CNEP-banque.

Moussa O /Ag

Gestion des déchets Les APC doivent "s'impliquer sérieusement"

Les Assemblées populaires communales (APC) doivent s'impliquer sérieusement dans la gestion des déchets et encourager davantage les micro-entreprises à investir dans le recyclage des différentes ordures, ont souligné mardi des enseignants et chercheurs lors d'un colloque national tenu à l'Université Akli Mohand Oulhadj de Bouira. La quantité des déchets générés par la consommation et par les différentes activités industrielles s'est accrue ces dernières années, "ce qui pourrait aggraver les risques sur la santé humaine et l'environnement", ont averti les participants à ce colloque sous le thème "L'investissement dans le recyclage des déchets" organisé par la faculté des sciences économiques et commerciales. Dans leurs communications, les différents intervenants ont mis en exergue la nécessité pour toutes les parties concernées en Algérie de mettre en œuvre des mécanismes de lutte contre ce phénomène des déchets ainsi que de trouver des solutions efficaces en vue d'encourager les jeunes et micro-entreprises à investir davantage dans ce domaine. "La gestion (collecte et tri) des déchets revient aux APC de chaque région. Quant au recyclage, il constitue une véritable alternative économique génératrice d'emploi et de richesse. Les micro-entreprise peuvent profiter de cette alternative", a indiqué dans son intervention l'enseignant chercheur, Ali Ziane Mohand Ouamar. Pour ce chercheur, la création de centres d'enfouissement technique (CET) "n'est pas une solution efficace, car l'enfouissement des déchets pourrait endommager les réseaux de l'eau potable ainsi que le sol". Selon les statistiques fournies par le même intervenant, l'Algérie jouit de 4.000 micro-entreprises susceptibles d'intervenir dans ce domaine afin de participer à la diversification de l'économie via le recyclage des différentes ordures (ménagères, industrielles, et celles des soins médicaux). "Cela va réduire d'abord les quantités de déchets accumulés dans chaque wilaya et les réutiliser dans le recyclage. Ce créneau peut générer des milliers de postes d'emploi pour les jeunes, et de la richesse", a ajouté M. Mohand Ouamar. Algérie, la gestion des déchets est régie par la loi 01-19, mais l'activité de gestion de ces déchets se fait de façon anarchique. "Les APC doivent mettre en place des stratégies de collecte et de tri de ces déchets avant que ceux-ci soient transférés au recyclage. Donc, il est temps pour que les assemblées locales d'agir afin de préserver la santé publique et l'environnement ainsi que les ressources naturelles du pays", a insisté le même intervenant. La gestion des déchets ne pose pas problème uniquement en Algérie, mais plutôt même dans les autres pays d'Europe et d'Asie, où l'industrie est très développée. Les participants au colloque ont mis en garde contre le haut risque pouvant provenir des déchets industriels et nucléaires, ainsi que de ceux des soins médicaux. "Ce genre de déchets est une véritable menace pour la santé publique et pour l'environnement, donc notre pays doit trouver les moyens nécessaires afin de faire face à cette menace", ont mis en garde les participants au colloque.

Houda H



Enseignement supérieur : Tayeb Bouzid examine avec l'ambassadeur chinois la coopération bilatérale



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Tayeb Bouzid, a reçu l'ambassadeur de Chine, Li Llanhe, avec lequel il a examiné les voies et moyens de renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays, notamment en matière d'enseignement supérieur. Au cours de cette audience, les deux parties "ont passé en revue l'état des relations bilatérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et les voies et moyens susceptibles de renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays. En effet, les relations algéro-chinoises connaissent, ces dernières années, une "densité accrue" en matière de coopération au niveau de l'ensemble des secteurs socio-économiques et notamment dans le secteur de la formation supérieure et la recherche scientifique où les deux pays ont signé plusieurs accords et conventions notamment dans le domaine de la mobilité des doctorants et des enseignants, l'échange de délégations d'experts,

la participation dans les séminaires, colloques et journées d'études, rappelle le communiqué. Les deux parties ont également examiné les possibilités de concrétisation du projet de création d'une université internationale ouverte sur le monde pouvant accueillir des étudiants de différents horizons et continents (Afrique, monde arabe, bassin méditerranéen, Amérique, Europe...) et ce, en association avec le partenaire chinois. La Chine a manifesté "son intérêt à l'égard d'une proposition pareille et s'est dit prête à étudier toutes les possibilités pour la réalisation d'un tel projet", ajoute la même source. Par ailleurs, les deux parties se sont entendues aussi sur le renouvellement de programme de coopération en matière d'enseignement et de recherche scientifique qui arrive à expiration, de même qu'elles ont convenu d'ouvrir d'autres départements d'enseignement de la langue chinoise au niveau des différentes universités algériennes ainsi que l'enseignement de la langue arabe au sein des universités chinoises.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DISTRIBUTION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Secteur industriel public (ONS) Les prix à la production bondissent de 3% au 3ème trimestre 2019

Les prix à la production du secteur industriel public (hors hydrocarbures) ont connu une hausse de 3% durant le 3^e trimestre 2019 par rapport à la même période de l'année dernière, a annoncé de l'Office national des statistiques (ONS). Cette variation haussière des prix sortie-usine a été tirée essentiellement par les secteurs des industries, respectivement, des textiles, des mines et carrières, des industries du bois, des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques (ISM-MEE), selon les données de l'Office sur l'évolution des prix à la production au 3^e trimestre 2019. De juillet à septembre 2019 et par rapport à la même période de 2018, les plus fortes augmentations des prix à la production ont été enregistrées dans les industries des textiles, qui ont affiché un relèvement de 9,3%. Cette évolution s'explique par des hausses de prix des branches de fabrication des biens de consommation et des biens intermédiaires avec respectivement 9,9% et 8,7%. Les prix à la production du secteur des mines et des carrières ont augmenté de 8,3%, a fait savoir l'ONS, qui précise que les plus importantes ont été enregistrées dans la branche d'extraction du minerai de phosphates (+11,9%) et celle du minerai de matières minérales

(+5,2%). Les prix à la production industrielle du secteur des bois, liège et papier ont aussi augmenté de 4,6%. Cette variation haussière est due, essentiellement, à une hausse des prix des branches de fabrication et de transformation du papier (+15,4%) et de l'industrie du liège (+10,2%). Une reprise à la hausse de 4,4% a caractérisé les prix à la production des ISMMEE au 3^e trimestre 2019 et par rapport à la même période 2018. La majorité des activités relevant de ce secteur a connu des hausses dans les prix sortie-usine, notamment ceux de fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques (11,3%), des biens d'équipements métalliques (11,2%) et l'immobilier métallique (3,6%). Même tendance a touché les prix à la production des industries Agro-alimentaires, qui ont augmenté de 2,5%. Une variation induite, particulièrement, par la hausse des prix des produits alimentaires pour animaux (7,1%) et l'industrie du lait (1,4%). Une hausse de 0,7% des prix à la production a caractérisé, également, les matériaux de construction, céramique et verre, induite particulièrement par l'augmentation des prix de fabrication des produits du ciment et matériaux de constructions divers (2,9%), et des matériaux de



construction et produits rouges avec (+2,4%). Les industries chimiques ont aussi connu une hausse de 0,4% des prix à la production. Cette tendance est due essentiellement, à la hausse des prix de la chimie organique de base (6,9%) et autres produits chimiques (+2,8%). D'autre part, l'Office a relevé une stagnation des prix à la production pour les industries divers et des baisses qui ont caractérisé les industries des cuirs et chaussures et celle de l'énergie. Les prix de fabrication des cuirs est

chaussures ont reculé de -1,3%, due principalement, à une baisse de 10% des biens intermédiaires en cuirs. Quant au secteur de l'Energie (électricité), les prix à la production ont été marqués par un recul de 1,2% au 3^e trimestre 2019, par rapport au même trimestre de l'année d'avant. Durant les neuf premiers 2019, les prix à la production ont augmenté de 2,8%, par rapport à la même période en 2018. Les plus remarquables augmentation ont touché, essentiellement, les industries des Textiles (+9,7%), les mines et

carrières (+9,1%), les industries des bois, liège et papier (6,9%) et les ISMMEE (3,9%). D'autres branches ont également connu des hausses de prix à la fabrication, mais de moindre ampleur. Il s'agit, notamment, des industries agro-alimentaires (+2%), et les matériaux de construction (+0,2%). Pour rappel, l'évolution moyenne annuelle des prix à la production industrielle publique hors hydrocarbures sur toute l'année 2018, avait augmenté de 2,1% par rapport à 2017.

N.I

Marché africain: L'Algérie un partenaire économique stratégique pour Séoul



La Corée du Sud ambitionne de renforcer ses relations avec l'Afrique, notamment au niveau économique, considérant que l'Algérie constitue dans ce cadre "un important partenaire", a indiqué à Alger le représentant d'une délégation scientifique et diplomatique sud-coréenne. Invité à tenir une conférence au niveau de l'Université des Sciences économiques et de gestion Alger 3, le professeur au niveau du département d'étude Europe-Afrique de l'Académie diplomatique sud-coréenne, Kim Dongsuk, a estimé que "l'Algérie représente un pays très important au niveau géographique et géopolitique, constituant un point de liaison entre l'Europe et l'Afrique". Louant les atouts de l'Algérie, comme sa grande superficie, ses riches ressources son grand marché économique, le professeur Dongsuk a affirmé que son pays considère l'Algérie comme un important partenaire en Afrique. "La Corée du Sud donne de plus en plus d'importance à ses relations avec les pays africains, les entreprises sud-coréennes investissent plus dans les pays africains et les relations économiques avec l'Afrique se sont élargies", a-t-il fait observer. Ailleurs, le représentant sud-coréen estimé que son pays peut également apprendre beaucoup de l'Algérie, no-

tamment en terme sécuritaire et de coexistence, deux aspects importants pour son pays, a-t-il, expliqué, au vu du contexte géopolitique sud-coréen. "De plus, le gouvernement sud coréen a pour objectif également de hisser ses relations avec les pays africains sur l'aspect sécuritaire", a indiqué M. Dongsuk, soulignant que la Corée du Sud estime que "la stabilité politique est un préalable au développement économique". Il a ainsi rappelé que le gouvernement de son pays a régulièrement financé des missions de pacification conduite par l'Union africaine. Lors d'un point de presse en marge de cette conférence, le représentant de l'Université, Lazhar Marouk, s'est réjoui de la réception de cette délégation sud-coréenne "issue du plus grand établissement scientifique dans ce pays". "C'est un point positif pour l'Algérie afin de profiter de l'expérience des pays émergents dans les secteurs économiques et sociaux notamment", a-t-il expliqué, notant les relations solides entre les deux pays au plan historique, politique et économique. "La Corée du Sud voit en l'Algérie un pôle africain et la politique économique de ce pays prend en considération le fait que l'Algérie représente une porte d'entrée vers le continent africain", a conclu M. Marouk.

Pétrole: Le panier de l'OPEP progresse à 66,76 dollars



Le prix du panier de quatorze pétroles bruts (ORB), qui sert de référence à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a terminé la semaine écoulée à 66,76 dollars, selon les données de l'Organisation publiées lundi sur son site web. L'ORB avait atteint 65,81 dollars jeudi dernier, a précisé la même source. Introduit en 2005, le panier de référence de pétrole brut de l'Opep comprend actuellement le Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djen (Congo), Oriente (Equateur), Zafiro (Guinée Equatoriale), Rabi light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es-Sider (Libye), Bonny Light (Nigéria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (Emirats arabes unis) et Mery (Venezuela). Vendredi, les prix de l'or noir ont terminé en hausse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février a clôturé à 65,22 dollars à Londres, en hausse de 1,6% ou 1,02 dollar par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril américain de WTI pour janvier a gagné 1,5% ou 89 cents pour finir à 60,07 dollars. Cette hausse a été enregistrée après l'annonce d'un accord commercial préliminaire entre la Chine et les Etats-Unis. D'autre part, les prix ont été soutenus par la fin de l'épisode sur le Brexit. Du

côté de l'OPEP, les pays membres de l'Organisation et leurs partenaires maintiennent les efforts pour soutenir les prix. Lors de la septième réunion OPEP, tenue le 6 décembre à Vienne, les pays OPEP et non OPEP sont parvenus à un accord pour réduire encore leur production d'au moins 500.000 barils. Avec cette nouvelle baisse, la réduction globale de la production de l'Organisation et de ses alliés atteindra, ainsi, 1,7 millions de barils/jour. Cet ajustement entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2020. L'Organisation et ses alliés comptent dans le cadre de "l'OPEP" tenir une réunion le 6 mars prochain à Vienne, sachant que l'accord de limitation de la production portant une baisse conjointe de production de 1,2 million de barils/jour avait été reconduit jusqu'au 31 mars 2020. Cette réunion extraordinaire sera précédée par la tenue à Vienne de 18^e réunion du Comité ministériel de suivi de l'accord OPEP-Non OPEP (JMMC) composé de sept pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Koweït, Nigeria et Venezuela) et de deux pays non membres de l'OPEP (Russie et Kazakhstan). La 178^e réunion ordinaire de la Conférence de l'OPEP est quant à elle prévue pour le 10 juin 2020 à Vienne.

Oran

"La gérontologie et son avenir en Algérie" thème d'une rencontre internationale

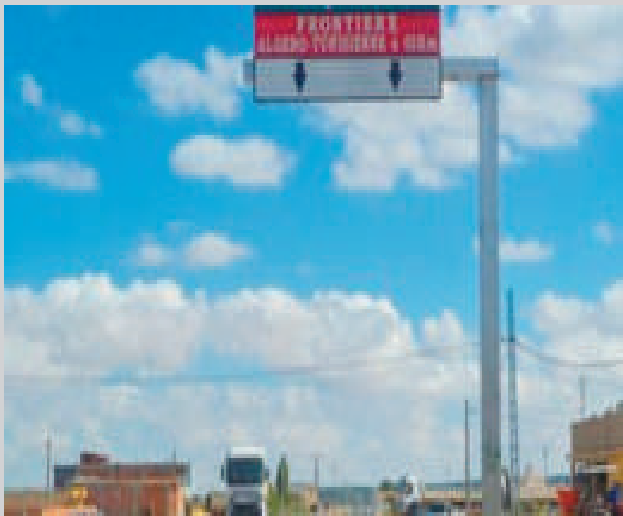
"La gérontologie et son avenir en Algérie" sera le thème des 3èmes Journées internationales de l'éthique médicales, prévues les 25 et 26 janvier prochains à Oran, a-t-on appris des organisateurs. Selon l'observatoire du handicap de la réadaptation de l'éthique en santé (OHRES), organisateur de l'évènement, "la gérontologie qui concerne les personnes âgées malades, souffrant le plus souvent de pathologies multiples, parfois lourdes et souvent en fin de vie, demeure le parent pauvre de la médecine." A l'instar de la plupart des pays en voie de développement, l'Algérie, connaît une transition démographique qui se traduit par un vieillissement de la population, apparu dans les années 1990, qui se poursuit présentement et qui avoisinera les 22% en 2050, indique-t-on dans l'argumentaire de cette rencontre. Dans le sillage de cette transition démographique, se confirme une transition épidémiologique et sanitaire qui se traduit par l'émergence de nouveaux problèmes de santé tels que les maladies cardio-vasculaires, les cancers et les maladies dégénératives pour ne citer que celles-là, ajoute-t-on de même source, soulignant qu'"actuellement, ce sont les maladies chroniques et les traumatismes qui dominent le tableau épidémiologique." Cette modification profonde de la structure de la population et de l'évolution des maladies obligent à redéfinir les priorités et les enjeux en termes de politique de santé et d'établissements de prise en charge des handicaps, des soins palliatifs, de la douleur et de la fin de vie", note l'OHRES. A ce propos, "l'avènement des unités de soins palliatifs antidouleur, d'établissements de gériatrie et de centres de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, posera inévitablement, de nouvelles interrogations éthiques et juridiques liées à la prise en charge des personnes âgées", a-t-on estimé de même source. Lors des deux journées de cette rencontre, plusieurs volets seront abordés par des spécialistes nationaux et étrangers. Il s'agira entre autres de "la particularité des soins chez la personne âgée", "personne âgée et situation de handicap: Où en est-on?", "personne âgée face à la douleur" ainsi que "la formation en gérontologie", entre autres.



Ouargla :

Plus de 300 millions DA pour l'aménagement de lotissements sociaux à Ain El-Beida

Une enveloppe de plus de 300 millions DA a été allouée à l'aménagement des nouveaux lotissements sociaux dans la commune d'Ain El-Beida (daïra de Sidi-Khouiled), a-t-on appris auprès des services de la wilaya d'Ouargla. L'opération concerne sept (7) lotissements sociaux créés au niveau de la collectivité et totalisant 1.320 parcelles, sur une superficie globale de 55 hectares, a-t-on indiqué, précisant que les travaux prévus ciblent le terrassement du terrain, l'ouverture de routes, et la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Les délais de réalisation ont été fixés entre deux et neuf mois, selon la superficie du lotissement et la nature de son terrain, sachant que le plus grand couvre une superficie de 20,29 hectares et le plus petit 2,10 hectares, a ajouté la source. La daïra de Sidi-Khouiled avait déjà bénéficié d'un programme de huit lotissements sociaux, cinq dans la commune du chef lieu de daïra et trois dans la commune de Hassi-Benabdallah, totalisant 812 parcelles. Les travaux de terrassement et de tracé des routes se poursuivent au niveau des deux communes, tandis que le reste des travaux a été finalisé.



Bordj Bou Arreridj :

23 opérations de prévention des inondations programmées

Vingt-trois (23) opérations de prévention et de protection contre les inondations sont programmées dans plusieurs communes de la wilaya de Bordj Bou Arreridj, a indiqué le directeur de wilaya des ressources en eau, Mourad Benhouaria. Aussi, 18 opérations sont-elles retenues dans le programme sectoriel et cinq dans le cadre du programme du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, a précisé le même cadre, ajoutant que parmi les communes concernées figurent El Mehiri, Khelil, El Anasser, Ain Taghrout, El Mansoura, Belimor, Medjana, Hasnaoua, Rabta et Ouled Brahem. Les actions prévues porteront sur l'aménagement de cours d'eau présentant un risque pour, notamment, les villes de Taghrout, El Achir et Sidi Mbarek et l'extension du lit d'Oued Boudjera dans la commune de Ras El Oued. Il est également projeté, a indiqué Mourad Benhouaria, l'élaboration de plusieurs études techniques de protection de nombre de communes contre les inondations dont le chef-lieu de wilaya, Belimour, Ghilassa, Ras El Oued, Ain Taghrout et Tixter. Bordj Bou Arreridj est classée parmi les wilayas exposées aux risques d'inondations. En 1994, les inondations ayant frappé le chef-lieu de wilaya avaient fait 16 morts.



Tlemcen:

Une académie internationale de formation des jeunes en course d'orientation, en janvier



La confédération des fédérations d'orientation méditerranéenne (COMOF) organisera au mois de janvier prochain à Tlemcen, une académie internationale de formation des jeunes en course d'orientation, a-t-on appris, hier du président de cet organisme, le serbe Zoran Milovanovic. Le président de la COMOF a indiqué, dans une déclaration, que sa visite à Tlemcen s'inscrit dans le cadre de la préparation de cet événement sportif international à travers lequel son organisme "vise à développer et à promouvoir la pratique de ce sport en Algérie." Zoran Milovanovic a également ajouté qu'il se rendra à Oran pour examiner avec les membres du Comité d'organisation des jeux méditerranéens de 2021 "la possibilité d'intégrer, dans une première étape et à titre démonstratif, cette nouvelle discipline dans ces jeux." Selon lui, cette manifestation sera organisée en partenariat avec la Fédération arabe d'orientation, la Fédération algérienne Sports pour tous et la ligue de ski et sports de nature de Tlemcen. Quelque vingt pays ont été invités à prendre part à cette manifestation qui se déroulera au niveau de trois circuits dont les cartes de compétition ont été élaborées par un expert espagnol en septembre dernier,

a-t-on indiqué à la Ligue de ski et des sports de la nature de Tlemcen. Le premier circuit est prévu dans la zone forestière à Hafir, au sud-ouest de Tlemcen, le deuxième au plateau de Lalla Setti, sur les hauteurs de la ville et enfin le dernier, au jardin de Hartoune et au complexe sportif "Akid Lotfi" en zone urbaine. Le président de COMOF accompagné du président de la Fédération nationale "Sports pour tous", El Hadi Mossab et le président de la ligue de ski et des sports de la nature de Tlemcen, Zerrouki Mohamed, ont tenu, lundi, une réunion de travail avec le directeur local de la jeunesse et des sports de la wilaya pour préparer cette manifestation sportive et étudier les moyens où mettre en œuvre pour sa réussite. Ils ont également visité l'auberge de jeunes de Lalla Setti, retenue pour accueillir les délégations sportives participantes, a-t-on indiqué. En marge de cette manifestation, un camp d'entraînement à la course d'orientation est prévu au profit des jeunes algériens dans le but d'élargir la pratique de cette discipline méconnue à l'échelle nationale. La course d'orientation est un sport de pleine nature qui se pratique, avec une carte et une boussole en zone forestière ou urbaine à pied, en vélo ou en ski, a-t-on expliqué.

Bechar

Caravane d'information de la CNR ciblant les retraités et ayants droits

La mise à jour des dossiers des retraités ainsi que la vulgarisation des différentes prestations de la Caisse nationale de retraite (CNR) sont le thème d'une caravane d'information qui sillonne actuellement la wilaya de Bechar et concerne les retraités et ayants droits, a-t-on appris du responsable de la Caisse à Bechar. L'opération qui cible les grandes agglomérations de la wilaya, à savoir Bechar, Kerzaz, Béni-Abbes, Abadla, Kenadza, Taghit et Igli, permet, en plus de la mise à jour des dossiers des retraités, la collecte d'informations liées au retraité et aux ayants droits et à tout changement de situation, en fonction de la prestation reçue par les retraités, a précisé Abdelhamid Hadjadj. Cette caravane de sensibilisation, animée par des cadres locaux de la CNR, permet aussi de sensibiliser les ayants droit sur les risques pénaux encourus en cas de non déclaration des retraités décédés par leur

famille, et surtout en cas de mariage des ayants droits, afin d'éviter le blocage de la pension de retraite et les poursuites judiciaires en cas de fraude, a-t-il expliqué. "Heureusement dans notre région on a pas eu affaire à des cas de fausses déclarations des ayants droits à la pension retraite", signale M. Hadjadj. L'Agence de la CNR de Bechar, qui est présente dans la région à travers ses structures à Béni-Abbes, Kenadza, Kerzaz, Béni-Ounif et Abadla, gère les dossiers de 33.000 retraités, tous secteurs confondus, et compte généraliser les technologies de l'information et de la communication, dont la téléphonie mobile, pour faciliter, d'une part, la gestion de grandes quantités d'information et la communication avec les assurés sociaux, et, d'autre part, entre les organismes, dans le cadre de la mise en œuvre de l'entraide administrative, a-t-il ajouté.

L.K

Electricité: Sonelgaz compte installer une capacité additionnelle de 20.000 MW dans 10 ans

Le groupe Sonelgaz envisage d'augmenter ses capacités de production électrique de 20.000 MW additionnelles dans 10 ans, a indiqué hier à Alger le PDG du groupe, Chaher Boulakhras. "Nous disposons aujourd'hui d'un parc de production totalisant une capacité installée de 21.000 MW. Pour répondre à la demande additionnelle prévue, nous allons réaliser en l'espace de 10 ans un parc de production équivalent à celui réalisé en 50 ans, soit 20.000 MW de capacité supplémentaire", a déclaré M. Boulakhras lors de la cérémonie de remise d'une commande de fabrication locale d'équipements énergétiques dans le cadre du partenariat avec l'américain General Electric (GE). Toutefois, la concrétisation de cet important programme est conditionnée par le développement de capacités locales de réalisation et d'une industrie locale des équipements et composants qui "contribuera à assurer notre sécurité énergétique mais aussi construira un puissant catalyseur pour la diversification de l'économie nationale", souligne le PDG. Dans ce sens, M. Boulakhras a mis en exergue la stratégie d'intégration nationale de Sonelgaz qui s'appuie notamment sur des partenariats avec des groupes industriels internationaux spécialisés dans la production des équipements et des technologies, en accompagnement d'un développement d'une industrie de sous-traitance locale. Cette stratégie vise également à "algérianiser" la maintenance, fabriquer localement les pièces de rechange, localiser en Algérie des usines de fabrication d'équipements de pointe, de développer le génie et l'expertise en matière d'engineering, de réalisation et de montage, selon le PDG. "L'objectif consiste en la mise en œuvre d'une série de projets industriels en partenariat

basés sur la valorisation des ressources locales et des avantages comparatifs dont jouit notre pays", a-t-il noté.

Vers l'abandon du "Clé-en-main"

Le PDG de Sonelgaz a souligné, par ailleurs, que le groupe compte abandonner la formule "Clé-en-main" dans les contrats concernant les ouvrages complexes qui seront désormais réalisés en lots totalement décomposés. "Cette décomposition des lots favorisera la fabrication locale de bon nombre de composants et l'émergence, localement, de nouvelles petites entreprises et sociétés sous-traitantes, y compris de réalisation", a relevé M. Boulakhras. Dans le cadre de sa stratégie d'intégration nationale, Sonelgaz a conclu jusque-là cinq partenariats industriels: General Electric Algeria turbines (GEAT) (créée en 2014, entre Sonelgaz et General Electric) de Vijai Electronics Algérie (VEA) (créée en 2018 entre Sonelgaz, Electro-Industries et l'indien Vijai Electricals), Boliers Handassa Industrie Algérie (BHI) (créée en 2019 entre Sonelgaz, IMetal et le Sud-coréen BHI), Sediver Algérie (créée en 2019 entre Sonelgaz, Enava, Al Elec et le français Sediver), Hyenco (créée en 2015 entre Sonelgaz, les sud-coréens Hyundai et Daewoo).

Remise de la première commande de pièces de rechanges fabriquées localement sous le label GE

La société de Maintenance des équipements industriels (MEI), filiale du groupe Sonelgaz, a signé hier à Alger, avec General Electric (GE) une commande d'un montant de 7,5 millions de dollars, de pièces de rechange fabriquées localement, pour les besoins des installations énergétiques gérées par le groupe



américain en Algérie ainsi que ses clients à l'étranger. Le document a été paraphé par le directeur général de MEI, Idir Yettou, et le vice-président de GE Power Mena, Mithat Mirabi, en présence du ministre de l'Energie, Mohamed Arkab et le PDG du groupe Sonelgaz, Chaher Boulakhras. Il s'agit de la première commande dans le cadre du contrat d'achat conclu en 2017 entre le MEI et GE pour un montant total prévisionnel de 990 millions de dollars sur 20 ans, selon les explications du M. Arkab. En effet, des discussions ont été engagées en 2016 avec la société GEAT, fruit d'un partenariat entre Sonelgaz et GE, pour mettre en place un contrat de maintenance à long terme des centrales équipées de turbines à gaz. En contrepartie, GEAT et le partenaire américain doivent assurer l'accompagnement des ateliers MEI et garantir un contrat d'achat de pièce de re-

change d'égale durée que le contrat de maintenance. Ainsi, les ateliers MEI situés à Msila ont été mis aux standards du constructeur américain dans le cadre du processus de qualification et de certification, finalisé en 2019 par GE. L'analyse des capacités de MEI et de ses moyens a permis de statuer sur le type de pièces de rechange qui doivent être lancées en fabrication. En première étape, le choix a été porté sur les pièces nobles de haute technologie et à forte valeur ajoutée. Assurant un plan de charge pluriannuel couvrant une période de 20 ans à partir de 2017, le contrat d'achat MEI/GE est caractérisé par sa "flexibilité": il commence par un montant annuel de 1 millions de dollars la première année et augmente en crescendo pour atteindre un montant annuel de 90 millions de dollars lorsque MEI monte en compétence et réalise la fabrication avec des coûts compétitifs, soit un

montant total allant jusqu'à 990 millions de dollars sur toute la période, note le ministre. Le montant de la première commande représente le montant prévisionnel arrêté pour les exercices 2017, 2018 et 2019, soit 7 millions de dollars, mais en tenant compte du montant des bons de commande lancés pour la phase qualification (585.000 dollars), le montant total des commandes a atteint 7,585 millions de dollars. Pour la période 2020-2024 le volume prévisionnel sera de 117 millions de dollars, ajoute M. Arkab soulignant qu'une partie de la production de MEI sera exportée à travers les filiales du GE à l'international, notamment en Afrique. Concernant le taux d'intégration, M. Boulakhras a précisé qu'il serait autour de 30% dans une première étape avant d'aller progressivement à 100%.

Ali B/ Ag

Désignation d'administrateurs au sein des banques publiques: Le ministère des Finances lance un appel à candidature

Le ministère des Finances a lancé hier un avis d'appel à candidature, accompagné de termes de référence, pour la désignation d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des banques publiques, a annoncé le ministère. Cet avis, qui sera mis en ligne à travers le site Web du ministère (www.mf.gov.dz), permettra de désigner trois administrateurs indépendants dans chacune des six banques publiques que compte le pays, soit huit (18) administrateurs en tout, a souligné une source du ministère. La réception des dossiers de candidature se poursuivra jusqu'au 30 janvier 2020, alors que la présélection des candidats se fera entre le 1 février et le 30 avril 2020, selon la même source. Cette présélection sera confiée à une commission composée de "trois personnalités du monde universitaire, ayant une autorité morale et des compétences reconnues dans les domaines économique, juridique et financier, en plus de trois cadres du ministère des Finances", a-t-on précisé. Ensuite, à partir du mois de mai, les dossiers des candidats présélectionnés par la commission seront soumis à l'approbation du ministre des Finances. Et avant la fin juin 2020,

les 18 administrateurs indépendants retenus seront nommés par résolution lors des Assemblées générales ordinaires consacrées à l'approbation des comptes sociaux des banques publiques pour l'exercice 2019, précise encore la même source. Il s'agit d'une procédure "transparente, objective et claire", a-t-on assuré. Les termes de référence et le mode opératoire adoptés sont basés sur les normes appliquées au niveau international, ainsi que sur les expériences des pays dont les économies sont proches de l'économie algérienne et reposent sur "des critères de compétence, de probité et d'absence de conflit d'intérêt", souligne la source du ministère. "C'est une première dans l'histoire de la gouvernance des banques en Algérie. La désignation de ces administrateurs et l'adoption des normes de bonne gouvernance permettra de rendre la gestion de la banque publique plus transparente, plus rigoureuse, plus efficiente, plus crédible et plus attractive. Elle permettra aussi d'assurer un meilleur contrôle et d'encourager l'esprit de l'innovation et d'initiative chez ces banques", a-t-on souligné. Ainsi, l'Etat actionnaire va se concentrer sur sa mission principale qui est le contrôle et la surveillance des



banques publiques", soutient-on de même source. Cette démarche importante s'inscrit dans le cadre de la réforme de la gouvernance des banques publiques qui constitue l'un des axes de la réforme bancaire et financière engagée par les pouvoirs publics. Elle vise, à la fois, le renforcement des capacités de gouvernance des banques publiques, en les hissant au niveau des standards internationaux et en élevant le niveau de compétence des conseils d'administration, ainsi que le renforcement du rôle de surveillance de l'Etat actionnaire. Selon le ministère des Finances, cette réforme constitue l'axe "le plus important dans tout le processus de la réforme bancaire et finan-

cière, la mise à niveau de la gouvernance et la professionnalisation de la composante des conseils d'administration, étant des conditions indispensables à l'amélioration de l'action des banques publiques, en matière de définition des stratégies, de développement de produits et des services bancaires ainsi qu'en termes d'efficacité et de transparence". Le ministère avait initié une réflexion sur les meilleures pratiques de gouvernance mises en œuvre à l'échelle internationale et sur les voies et moyens de leur application au niveau des banques publiques. Cette réflexion s'est focalisée sur deux aspects essentiels que sont le renforcement de la

structure de gouvernance des banques publiques et l'amélioration du rôle de l'Etat actionnaire. Le projet se rapportant à la réforme de la gouvernance des banques publiques avait été examiné et approuvé par le Gouvernement lors de sa réunion du 25 septembre dernier. Lors de sa réunion du 20 novembre, le Gouvernement avait validé la démarche portant désignation d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration de ces banques. Cette démarche inédite pourrait être généralisée à l'ensemble des entités économiques du pays dans le futur, selon le ministère.

Moussa O

Qu'est-ce qu'une rumeur ?

« Une rumeur est un bruit qui circule et que l'on répète, tenu pour information, sans que l'on en connaisse la source », selon le sociologue Jean-Noël Kapferer, auteur du livre *Rumeurs*, le plus vieux média du monde, édité en 1987 et qui reste un des fondamentaux sur le sujet. L'exactitude d'une rumeur n'est pas vérifiée, mais cela ne n'indique pas qu'elle est fausse. Or, cette information se répand dans l'entreprise de manière subtile et échappe à tout contrôle si on n'y prend pas garde. Internet joue évidemment un rôle d'accélérateur de la rumeur car le web amplifie les rumeurs, particulièrement celles liées au scénario catastrophe comme celles liées à la concurrence, à la mondialisation...

Rumeurs au travail, comment gérer ?

La rumeur, elle vient s'installer dans la vie de l'entreprise sans crier gare. La rumeur, elle est parfois fondée mais elle prend souvent l'apparence d'un jugement sans appel et il est souvent difficile d'en déceler l'origine. Elle porte les habits de toutes les idées préconçues de notre monde manichéen du bien et du mal et permet à certains de se mettre en valeur grâce à elles. Une rumeur qui circule dans l'entreprise peut engendrer de profonds malentendus et avoir des conséquences désastreuses sur l'implication des salariés. Le manager doit prendre conscience qu'une rumeur si petite soit-elle peut nuire à la réputation de l'entreprise. Les rumeurs prennent de l'ampleur dans les entreprises, particulièrement en cas de plan social, de fusion, des moments où l'entreprise passe un cap difficile. Le manager ne doit pas sous-estimer ce phénomène. Voici les quelques conseils pour gérer les rumeurs au travail. Comment prévenir la naissance d'une rumeur ? Au travail, les enjeux peuvent être grands quand les esprits des salariés s'affolent face à des informations mal fondées. Le manager doit alors découvrir un nouvel aspect de son métier bien loin de ses préoccupations de croissance.

Développer sa capacité à les détecter

La détection d'une rumeur n'est pas toujours évidente pour le manager. Ce dernier, ayant déjà une tonne de choses à accomplir dans une



journée, il n'a pas vraiment le temps de s'intéresser aux rumeurs. Et pourtant, il le devrait pour en contrecarrer le développement et essayer d'en comprendre l'origine (quel malaise) ou bien la compétition entre salariés, les cabales... Arracher la racine du mal dès qu'elle pointe son nez se révèle indispensable.

La rumeur est le revers de l'inquiétude

La propagation de rumeurs est révélatrice d'un malaise dans la vie de l'entreprise. Le déficit de communication de la part du management constitue ensuite l'élément déclencheur. « Les rumeurs naissent souvent lors de situations de crise, lorsque les gens sont inquiets. C'est le résultat d'un manque de confiance dans la communication interne. Les salariés pensent que la direction leur ment », explique Jean-Noël Kapferer. C'est donc le manager qui doit se préoccuper des rumeurs avant qu'elles ne dégénèrent. Pour y parvenir, il est indispensable « de bâtir sa stratégie de communication sur la franchise en toutes circonstances ».

Dans les cas des rumeurs fortes, le manager devrait s'abstenir de répliquer à chaud. Par exemple, il est complètement inutile de démentir en disant : « non, je ne démissionne pas. Je ne démissionnerai pas. » L'idéal est de laisser dire. Lorsque

vous évitez de répondre à des rumeurs comme le favoritisme, le désamour, le départ ou encore la hiérarchie, vous vous rassurez. Mais les gens vont toujours croire ce qu'ils veulent et rien ne pourra les faire changer d'avis. Notez bien que le déni est pire que de ne rien faire. L'entreprise étant un milieu clos, une autre option consiste enfin à identifier la source de la rumeur et à l'isoler. Le problème pourra ainsi être réglé directement avec le salarié impliqué, en entretien individuel. Evidemment, cette solution est à privilégier dans une PME.

Mettre en place les trois passoires dans l'entreprise, une excellente idée !

Socrate avait, dans la Grèce antique, une haute réputation de sage.

Quelqu'un vint un jour trouver le grand philosophe et lui dire : « Sais-tu ce que je viens d'apprendre sur ton ami ? »

— Un instant, répondit Socrate, avant que tu ne me racontes tout cela, j'aimerais te faire passer un test très rapide.

Ce que tu as à me dire, l'as-tu fait passer par le test des trois passoires ?

— Les trois passoires ?

— Mais oui, reprit Socrate. Avant de raconter toutes sortes de choses sur les autres, il est bon de prendre le

temps de filtrer ce que l'on aimerait dire. C'est ce que j'appelle le test des trois passoires.

La première passoire est celle de la vérité. As-tu vérifié si ce que tu veux me raconter est vrai ?

— Non, pas vraiment. Je n'ai pas vu la chose moi-même, je l'ai seulement entendu dire...

— Très bien ! Tu ne sais donc pas si c'est la vérité. Voyons maintenant. Essayons de filtrer autrement, en utilisant une deuxième passoire, celle de la bonté.

Ce que tu veux m'apprendre sur mon ami, est-ce quelque chose de bien ?

— Ah non ! Au contraire ! J'ai entendu dire que ton ami avait très mal agi.

— Donc, continua Socrate, tu veux me raconter de mauvaises choses sur lui et tu n'es pas sûr si elles sont vraies. Ce n'est pas très prometteur !

Mais tu peux encore passer le test, car il reste une passoire, celle de l'utilité.

Est-il utile que tu m'apprennes ce que mon ami aurait fait ?

— Utile ? Non pas réellement, je ne crois pas que ce soit utile...

Alors, de conclure Socrate, si ce que tu as à me raconter n'est ni vrai, ni bien, ni utile, pourquoi vouloir me le dire ? Je ne veux rien savoir et, de ton côté, tu ferais mieux d'oublier tout cela !

Que conseiller pour éviter le développement

de la rumeur ?

Selon Hamid El Otmani, directeur général de LMS-ORH, « La rumeur naît et se développe dans un environnement propice où les individus et les institutions vivent dans un climat de frustrations, malaise latent, velléités de changement, morosité ambiante... Ces contextes socio-politiques se retrouvent au sein de l'entreprise où les acteurs internes peuvent être relayés par l'environnement immédiat (fournisseurs, clients, prestataires...) pour créer et colporter la rumeur ». « Le manager doit adopter une attitude offensive en matière d'information reposant sur des crédos : pérennité, crédibilité, exhaustivité, transparence, écoute et réactivité. Il faut également identifier des valeurs relatives à la recherche de la vérité dans le référentiel de l'entreprise, sensibiliser aux effets de la rumeur par la pédagogie basée sur l'exemple et surtout ne pas ignorer la rumeur quand elle prend des proportions significatives », conseille le consultant. Pour y remédier, prévoir et anticiper pour répondre aux questionnements potentiels. L'information ou même la surinformation sont toujours les meilleurs appuis ; la rétention d'information peut conduire à créer des clans, des favoritismes qui sont nuisibles pour la cohésion de l'entreprise.

K.S

Société ouverte

Une société ouverte est une société dont les actions sont négociées en bourse. En général, les sociétés ouvertes ont vendu des actions au public par un premier appel public à l'épargne (PAPE). En devenant publique, une entreprise obtient l'accès aux marchés des actions et des obligations, ce qui facilite la levée des capitaux pour alimenter la croissance. En outre, la société devient publiquement responsable de son rendement opérationnel et financier. Elle doit faire participer les actionnaires à certaines décisions de gouvernance d'entreprise et suivre des règles strictes de présentation d'information financière. Plus précisément, une société ouverte doit produire des états finan-



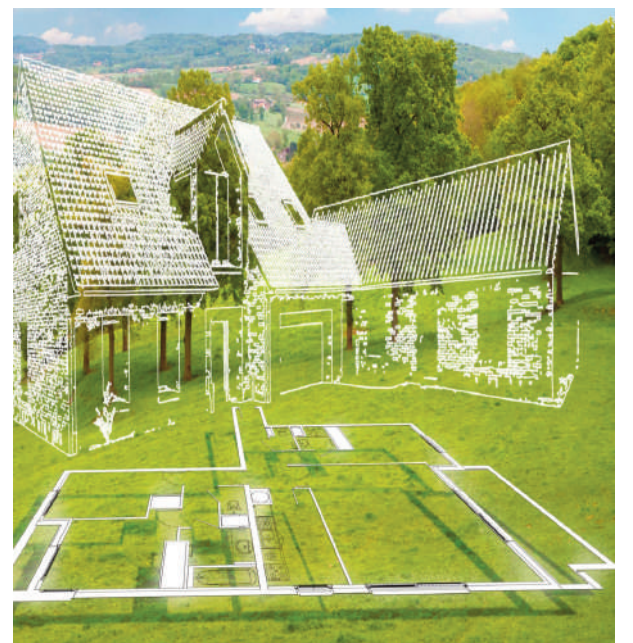
ciers préparés selon les Normes internationales d'information financière. Ces états doivent être vérifiés par des auditeurs indépen-

dants nommés par le conseil d'administration de la société et publiés selon un calendrier prescrit.

S.I

Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont des actifs à long terme tangibles qu'utilisent les entreprises et dont elles profitent au fil du temps. Ils sont tangibles, car ils possèdent une forme physique, contrairement aux actifs incorporels (comme les brevets, les marques et les droits d'auteur). Lorsqu'une entreprise achète des terrains et des constructions, le coût total s'ajoute au bilan. Comme la valeur d'une construction diminue à l'utilisation, son coût est amorti (répartis sur plusieurs années) plutôt que traité comme dépense ponctuelle. Cet amortissement figure dans l'état des résultats et se fait seulement pour les constructions. En général,



on n'amortit pas les terrains parce qu'ils sont censés maintenir leur valeur.

S.I

Le pouvoir du pourquoi



La loi de causalité est une loi qui permet de se retrouver dans le labyrinthe des difficultés. Le fondement de cette loi oblige à ne pas reporter la faute, l'erreur sur les autres mais à rechercher les solutions à travers une analyse qui ne permet pas de se soustraire mais plutôt de s'impliquer davantage et d'être acteur au lieu d'être victime. Qui ne connaît pas dans son entourage des personnes qui toute la journée se battent contre les problèmes, qui accumulent sur leurs bureaux des dossiers, qui sont submergés par leur travail... ? Et qui de fait sont à minima épuisés voire dépressifs et découragés et parfois n'ont plus envie de s'impliquer dans leur travail. Aussi un site électronique s'est demandé : est-ce inéluctable ? Et elle a appliqué la théorie du POURQUOI.

THÉORIE

En effet, lorsque des personnes perdent peu à peu le contrôle de leur travail, on peut être sûr que c'est parce qu'elles sont incapables d'observer et de trouver le véritable POURQUOI de cette situation.

Si la personne ne peut pas trouver le véritable POURQUOI, elle va transférer la responsabilité du problème de soi vers autre chose par exemple : la crise, le gouvernement, les clients, les collègues, les patrons, la conjoncture, etc... Vous connaissez bien le « c'est la faute à Voltaire » !

Ce processus de transfert de responsabilité est surnois, car il déresponsabilise sans que cela ne résolve quoi que ce soit puisque le problème existe toujours.

Donc c'est un faux POURQUOI. Car un vrai POURQUOI résout toujours le problème. Parce qu'il faut bien comprendre qu'IL Y A TOUJOURS UNE RAISON ou DES RAISONS.

EXEMPLES

- Un employé disait « la raison pour laquelle je n'arrive pas à vendre, c'est qu'il y a la crise ». Ce raisonnement déporte la responsabilité de vendre, du ven-

deur vers la crise. C'est pratique pour se décharger, mais c'est un faux POURQUOI. En aucun cas cela ne propose des solutions pour vendre.

Imaginons un instant la scène
Je lui demande : « POURQUOI tu n'arrives pas à vendre ? »

Il me répond : « Notre produit est obsolète »

Je lui demande : « POURQUOI votre produit est obsolète ? »

Il me répond : « Il n'y a pas eu de mise à jour »

Je lui demande : « POURQUOI il n'y a pas eu de mise à jour ? »

Il me répond : « Il faut voir cela avec le service développement »

Je lui demande : « POURQUOI tu

étais toujours sale. Instinctivement il décida de changer la société de nettoyage pensant qu'elle ne faisait pas bien son travail. Mais il s'aperçut très vite que c'était la même chose. Donc il décida d'appliquer la théorie du POURQUOI, et à force de creuser toujours plus profond...il découvre que le gardien de nuit parlait aux ouvriers de nettoyage et les empêchait de travailler. Là nous avons le vrai POURQUOI et donc la solution.

- Un directeur de production ne pouvait pas s'empêcher de faire le travail à la place de ses collaborateurs. Cela avait pour effet qu'il était tout le temps submergé et qu'il dévalorisait ses collaborateurs.

sont-ils incapables alors que c'est vous qui vous les avez embauchés ? »

Il me répond : « Ils sortent d'une superbe école, mais ils ne savent pas se servir de cette machine »

Je lui demande : « POURQUOI ils ne connaissent pas la machine ? »

Il me répond : « Parce qu'ils ne se sont pas formés dessus »

Je lui demande : « POURQUOI ne sont-ils pas formés sur cette machine ? »

Et là il tomba d'accord avec moi sur le fait que s'ils étaient vraiment formés sur la machine il n'aurait pas besoin de faire le travail de réglage à leur place.

- Pierre transmet un dossier indési-

d'appeler cette personne, il a transmis le dossier à Paul qui l'a transmis à Pierre qui l'a transmis à Jean. Immanquablement en remontant la chaîne vous trouverez la personne qui n'a pas fait correctement son travail, ou le fonctionnement défectueux dans votre entreprise et qui est la cause de votre problème.

Vous pourrez ainsi aider ladite personne à mettre en place des processus pour empêcher que cela ne se reproduise. Si vous appliquez cela régulièrement vous vous rendrez compte que votre zone de travail s'apaise et que vous avez de moins en moins d'urgences ou de problèmes à traiter. Vous cesserez d'être MacGyver même si cela flatte votre égo !

EN RÉSUMÉ

La réussite est très étroitement liée à la logique. Si quelqu'un s'aperçoit qu'il est en train de sombrer dans l'apathie à propos de son incapacité à faire son travail, il est certain qu'il est en train de fonctionner d'après de faux POURQUOI qu'il a fabriqué lui-même et qui s'appliquent à des domaines qu'il ne pourra jamais espérer influencer.

La force et la puissance chez une personne consistent à être assez logique pour trouver des POURQUOI qu'il pourra utiliser afin de faire avancer son quotidien vers son idéal. Le POURQUOI repose en VOUS et en votre aptitude à être logique.

Jouons un moment

À chaque fois que vous recevez une information qui ne vous est pas destinée, un dossier qui est incomplet ou toutes situations que vous jugez indésirables, posez-vous la question : POURQUOI ? Il est de votre responsabilité quand cela arrive de trouver le vrai pourquoi, car cela aide toute votre entreprise. Si vous appliquez la théorie du POURQUOI avec zèle, peut-être allez-vous ouvrir les yeux sur des solutions qui étaient à portée de mains sans que vous ne le sachiez !

b.m



ne vois pas ça avec le service développement ? »

Il me répond : « Je n'y ai jamais pensé, mais effectivement c'est une bonne idée. Car je sais qu'en rajoutant un module reporting à notre solution on la vendrait comme des petits pains !

(À cette scène, vous pouvez imaginer d'autres scénarii.)

- Un directeur trouvait que la société de nettoyage ne faisait pas bien son travail, car la réception

Je lui demande : « POURQUOI tu fais le travail de tes collaborateurs »

Il me répond : « qu'ils sont incapables »

Je lui demande : « POURQUOI ils sont incapables ? »

Et là il ne savait pas trop quoi me répondre.

J'insiste, car je sentais bien qu'on s'approchait d'un vrai POURQUOI.

Je lui demande : « POURQUOI

vable à Jean.

Jean demande à Pierre : « POURQUOI ? »

Pierre répond : « Paul m'a demandé de te déposer ce dossier ».

Jean va voir PAUL et lui demande : « POURQUOI ? »

Paul dit : « c'est Jacques du SAV qui veut des précisions »

Jean va voir Jacques du SAV et demande : « POURQUOI ? »

Là Jean apprend avec stupeur que comme Jacques n'a pas le temps

Organisation mondiale du commerce

L'Organisation mondiale du commerce (OMC ; en anglais : World Trade Organization, WTO, en espagnol : Organización Mundial del Comercio, OMC) est une organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce international entre les pays. Au cœur de l'organisation se trouvent les accords de l'OMC, négociés et signés en avril 1994 à Marrakech par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs assemblées parlementaires. L'OMC a pour but principal de favoriser l'ouverture commerciale. Pour cela, elle tâche de réduire les obstacles au libre-échange, d'aider les gouvernements à régler leurs différends commerciaux et d'assister les exportateurs, les importateurs et les producteurs de marchandises et de services dans leurs activités.

Depuis 2001, le cycle de négociation mené par l'OMC est le Cycle de Doha. Bien que l'OMC ne soit pas une agence spécialisée de l'ONU, elle entretient des liens avec cette dernière. Le siège de l'OMC est au Centre William-Rappard, à Genève. Depuis le 1er septembre 2013, l'organisation est présidée par le Brésilien Roberto Azevêdo qui a été élu directeur général.

Histoire

L'OMC est née le 1er janvier 1996, mais le système commercial qu'elle représente a presque un demi-siècle de plus.

En 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT : General Agreement on Tariffs and Trade) établissait les règles du système. L'Accord général a rapidement donné naissance à une organisation internationale officieuse, existant de fait et aussi dénommée officieusement GATT, qui a évolué au fil des ans à travers plusieurs cycles (ou rounds) de négociation.

Un accord général débouche sur la création d'une organisation internationale. Débuté en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay), l'acte final du cycle d'Uruguay est adopté le 15 décembre 1993 à Genève et signé à Marrakech le 15 avril 1994. L'OMC couvre les accords passés dans le cadre du GATT depuis 1947 et les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (outre l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, l'acte final comporte vingt-huit accords). En 1996, la première conférence ministérielle se tient à Singapour. Lors de cette première rencontre, il est décidé de créer trois nouveaux groupes de travail. Un sur le commerce et l'investissement, un sur l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence et un sur la transparence des marchés publics. Ces sujets sont généralement désignés sous le nom de « questions de Singapour ». En 1998, la 2e conférence ministérielle se tient à Genève. Le commerce électronique est ajouté au programme de travail de l'OMC. En 1999, la troisième conférence ministérielle, à Seattle aux États-Unis, s'est conclue sur un échec, les délégations des cent-trente-cinq pays membres se séparant sans lancer le « cycle du millénaire ». Les pays du Sud forment pour la première fois un bloc de négociation.

En 2001, la quatrième conférence

ministérielle, à Doha, au Qatar, marque le début du cycle de Doha, du programme de Doha pour le développement et du lancement d'un programme de négociations sur trois ans, comprenant notamment les services. La question de l'accès des pays les plus pauvres aux médicaments s'est trouvée au centre des discussions, ce qui permet leur ralliement au principe de l'ouverture d'un nouveau cycle. En 2003, la cinquième conférence ministérielle de l'OMC, à Cancún, au Mexique, marque le second échec en quatre ans, principalement à cause de l'opposition entre grandes puissances et G22 sur le dossier agricole. Il a été marqué par une alliance entre certains pays du tiers-monde contre les projets de libéralisation des services qui étaient sur la table des négociations. Cette alliance visait à obtenir de la part des pays riches une modification de leurs politiques agricoles et a abouti, face au refus de ceux-ci, à l'échec des négociations. En 2005, la sixième conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong, débouche sur un accord sur la suppression, d'ici à 2013, des subventions aux exportations agricoles.

Au second semestre 2017, dans le cadre de la préparation du Brexit, le RU et l'UE doivent présenter une réforme de leurs statuts à l'OMC. Sont notamment en jeu les litiges en cours, comme celui opposant Airbus à Boeing au sujet de subventions.

À partir du 11 décembre 2019, l'organe d'appel (OA), composé de sept juges nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois, qui peut intervenir à l'issue des délibérations de l'Organe de règlement des différends (ORD), n'est plus en capacité de statuer en raison de l'obstruction des États-Unis pour le renouvellement de ses membres, appliquant systématiquement leur droit de veto. Depuis octobre 2018, le quorum de trois membres est tout juste atteint. Le non-renouvellement de deux d'entre eux qui devaient quitter leur fonction le 10 décembre 2019, a conduit à un organe composé d'un seul membre et donc inopérant. Le rôle de l'OMC est dès lors réduit à celui d'organe de concertation sur les règles commerciales.

Champ d'application

L'OMC remplit principalement cinq fonctions :

- gérer les accords commerciaux multilatéraux
- servir d'enceinte pour de nouvelles négociations
- régler les différends entre les membres
- examiner les politiques commerciales nationales
- coopérer avec les autres organismes internationaux (FMI, BIRD, etc.)

L'OMC s'occupe des politiques relatives au commerce des marchandises (dumping, subventions, mesures sanitaires, etc.), et des services (Accord général sur le commerce des services (AGCS), échangés selon quatre modes, télécommunication, offerts sur place, grâce à l'investissement, grâce au déplacement des personnes), des biens agricoles (ASA) et industriels, et de la propriété intellectuelle (les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)).

Il existe des accords dit « plurila-

téraux » dans des domaines plus spécifiques et qui ne concernent qu'un nombre limité de pays. Il s'agit : des aéronefs civils (Boeing, Airbus, Embraer, Bombardier, etc.) et les marchés publics. Les produits laitiers et la viande bovine sont deux domaines politiquement sensibles et qui n'ont pas pu encore être réglés par l'OMC.

Fonctionnement et organisation

L'OMC est avant tout un cadre de négociation, un lieu où les gouvernements membres se rendent pour essayer de résoudre les problèmes commerciaux qui existent entre eux. La première étape consiste à discuter. Ces négociations demandent des moyens importants pour pouvoir être suivies efficacement par les membres de l'organisation (juristes, experts, etc.). L'OMC fonctionne sur un mode démocratique au sens où chaque État représente une voix, quel que soit son poids politique ou économique.

Accords

Il existe plus de cent accords définissant les règles de fonctionnement de l'OMC. Le principal accord est l'Accord cadre instituant l'OMC.

Trois accords importants définissent les règles du commerce dans le domaine des marchandises, des services et de la propriété intellectuelle :

-Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), toujours en vigueur mais appelé désormais « GATT 1994 ».

-Accord général sur le commerce des services (AGCS, en anglais GATS)

-Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC, en anglais TRIPS)

Deux autres accords définissent la procédure de règlement des différends et l'examen de la politique commerciale des gouvernements. De nombreux accords complémentaires et annexes contiennent des prescriptions plus précises pour certains secteurs ou pour certaines questions comme l'accord sur l'agriculture, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'accord sur les mesures concernant l'investissement et liées au commerce (en Anglais TRIMs) ou l'accord sur les obstacles techniques liés au commerce (en anglais TBT).

Les travaux menés actuellement par l'OMC découlent en majeure partie des négociations qui se sont tenues de 1986 à 1994, dénommées le Cycle d'Uruguay, et de négociations antérieures qui ont eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'OMC accueille actuellement de nouvelles négociations, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement lancé en 2001. Lorsque les pays se sont heurtés à des obstacles au commerce et ont voulu le réduire, les négociations ont contribué à libéraliser le commerce. Mais l'OMC ne s'emploie pas seulement à libéraliser le commerce, et dans certaines circonstances, ses règles peuvent favoriser le maintien d'obstacles au commerce – par exemple pour protéger les consommateurs ou empêcher la propagation d'une maladie. Cela n'a cependant pas empêché l'organe de règlement des différends de l'OMC

de pénaliser l'Union européenne pour avoir refusé d'importer du bœuf aux hormones américain.

Directeur général

Depuis 1993, le poste de directeur général de l'OMC a été successivement occupé par :

1993-1995 : Peter Sutherland

1995-1999 : Renato Ruggiero

1999-2002 : Mike Moore

2002-2005 : Supachai Panitchpakdi

2005-2013 : Pascal Lamy

Depuis 2013 : Roberto Azevêdo

Règlement des différends

L'OMC s'est dotée d'un pouvoir juridictionnel, l'Organe de règlement des différends (ORD), auprès duquel les pays qui s'estiment lésés peuvent porter plainte. Une procédure permet de régler les conflits entre les États membres. Elle est avant tout fondée sur la négociation, mais l'Organe d'appel présente la particularité d'avoir un fonctionnement proche de celui d'une juridiction, statuant sur une conciliation par nature non-juridictionnelle. L'institution s'est particulièrement illustrée dans le long contentieux fiscal des subventions à l'exportation par deux affaires commerciales qui ont défrayé la chronique jurisprudentielle de l'OMC (Airbus contre Boeing et Boeing contre Airbus).

Procédure de règlement des conflits

En cas de différend entre deux États membres, la partie plaignante peut demander à entamer des consultations avec l'autre partie, dans le but de trouver un règlement amiable au conflit. Cette demande doit être notifiée à l'ORD (Organe de règlement des différends). Les autres États membres, qui témoignent d'un intérêt commercial substantiel à suivre ces consultations, peuvent obtenir l'autorisation d'y participer en qualité de tierce partie (près d'un quart des conflits sont réglés par le mécanisme des consultations).

En l'absence de solution amiable, la partie plaignante peut demander à l'ORD d'établir un « groupe spécial » (panel). Le groupe spécial est en général constitué de trois personnes, proposées par le secrétariat de l'OMC. Il a pour mission d'examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords de l'OMC, la question portée devant l'ORD et de faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations. Les autres États membres qui démontrent l'existence d'un intérêt commercial substantiel

doit pas dépasser neuf mois. Un accord à l'amiable est encore possible pendant les travaux du groupe spécial. L'ORD peut se réunir pour adopter le rapport du groupe spécial au plus tôt vingt jours et au plus tard soixante jours après sa distribution aux États membres dans les trois langues officielles de l'OMC (anglais, français et espagnol), à moins qu'un État membre, partie du différend, ne notifie à l'ORD sa volonté de faire appel ou que l'ORD décide par consensus de ne pas adopter le rapport (décision au « consensus négatif »).

L'Organe d'appel doit statuer sur le rapport du groupe spécial dans les soixante jours de la notification de la décision de faire appel, et au plus tard dans les quatre-vingt-dix jours de cette date en cas de difficultés. L'appel est limité aux questions de droit et aux interprétations du droit données par le rapport du panel. L'ORD doit adopter le rapport de l'Organe d'appel dans les trente jours de sa distribution aux États membres. Il assure la surveillance de la mise en œuvre des décisions et recommandations qu'il a exprimées à la lumière des deux rapports susvisés. La partie concernée doit, en principe, se conformer immédiatement à ces décisions et à ces recommandations. Elle pourra néanmoins disposer d'un délai raisonnable fixé par accord amiable entre les parties ou par un arbitrage. Dans ce dernier cas, ce délai ne doit pas normalement dépasser quinze mois à compter de la date d'adoption du rapport du groupe spécial ou de l'Organe d'appel. En cas de désaccord entre les parties sur la question de savoir si la partie concernée s'est bien conformée aux recommandations de l'ORD, la question peut être portée devant un groupe spécial qui dispose alors de 90 jours pour trancher ce différend. Les parties peuvent de commun accord fixer une compensation volontaire qui vise à « racheter » l'allongement du délai dans lequel la partie défaillante doit en principe retirer la mesure illicite.

Par ailleurs, dans les vingt jours suivant l'expiration du délai raisonnable visé ci-dessus, la partie plaignante, qui estime que les mesures de conformité mises en œuvre par l'autre partie sont incompatibles avec les recommandations de l'ORD, peut demander à l'ORD de suspendre les concessions et autres droits dont bénéficie l'autre partie dans le cadre des accords de l'OMC. Si l'État membre concerné



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

peuvent se porter tierce partie et présenter des communications écrites au panel. Le groupe spécial établit lui-même le calendrier de ses travaux et choisit de faire ou non appel à des experts. Il doit rendre, en principe, son rapport dans un délai de six mois à compter de la date de formation du panel. Ce délai peut être prolongé mais ne

conteste le niveau de suspension de concession autorisé par l'ORD, il peut demander un arbitrage pour vérifier l'adéquation du niveau de suspension des concessions au niveau d'annulation ou de réduction des avantages. Les sociétés concurrentes d'aéronefs Boeing et Airbus ne se sont pas privées du recours à un tel arbitrage en amont de leur contentieux commercial et fiscal.

Membres et observateurs

L'OMC regroupe 164 pays membres et des observateurs. Les observateurs peuvent être des États en cours d'adhésion ou des organisations internationales comme le FMI et la Banque mondiale.

Membres de l'OMC

L'OMC compte 164 membres. Ceux-ci peuvent être des États, des territoires douaniers pleinement autonomes et l'Union européenne.

Pays observateurs

*Candidats

Les pays suivants sont candidats et possèdent le statut d'observateur : Algérie (3 juin 1987), Andorre (4 juillet 1997), Azerbaïdjan (30 juin 1997)

Bahamas (10 mai 2001), Biélorussie (23 septembre 1993), Bhoutan (17 septembre 1999), Bosnie-Herzégovine (17 mai 1999), Comores (22 février 2007), Éthiopie (13 janvier 2003), Guinée équatoriale (19 février 2007), Irak (30 septembre 2004), Iran (19 juillet 1996), Liban (30 janvier 1999), Libye (10 juin 2004), Ouzbékistan (8 décembre 1994), Sao Tomé-et-Principe (14 janvier 2005), Serbie (10 décembre 2004), Somalie (7 décembre 2016), Soudan (11 octobre 1994), Soudan du Sud (5 décembre 2017), Syrie (4 mai 2010), Timor oriental (7 décembre 2016).

*Non-candidats

Vatican : Le Saint-Siège est observateur sans être candidat.

Non-membres

*États souverains

Les pays suivants ne sont ni candidats, ni observateurs :

Corée du Nord, Érythrée, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palaos, Turkménistan, Tuvalu, Monaco : La principauté de Monaco fait partie intégrante du territoire douanier de l'Union européenne, et Saint-Marin : La République de Saint-Marin et l'Union européenne ont ratifié un Accord de coopération et d'union douanière le 28 mars 2002. Cet accord concerne les produits relevant des chapitres 1 à 97 du tarif douanier commun, à l'exception des produits visés par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

*Dépendances exclues de l'adhésion

Les entités suivantes sont rattachées à des pays et exclues de l'adhésion :

Pays-Bas Pays-Bas : Aruba ; Danemark : Groenland, Îles Féroé ; France : Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon ; Espagne : Ceuta, Melilla ; États-Unis : Îles Vierges des États-Unis, Guam, Îles Mariannes du Nord, Samoa américaines ; Royaume-Uni : Gibraltar, Jersey, Guernesey, Île de Man ainsi que l'intégralité des îles et archipels d'outre-mer ; Nouvelle-Zélande : Îles Cook, Tokelau, Niue ; Australie : Île Christmas, Îles Cocos.

*États non reconnus internationalement

Les entités suivantes sont contestées et n'ont pas soumis leur candidature :

Abkhazie, Chypre du Nord, Haut-Karabagh, Kosovo, Ossétie du Sud, Palestine, République arabe sahraouie démocratique, Somaliland, Transnistrie.

Critiques Critiques de la part des mouvements altermondialistes

Depuis la fin des années 1990, l'OMC a été l'objet de critiques de la part des mouvements altermondialistes qui lui reprochent de promouvoir la mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce. Les traités signés sont accusés de plus favoriser les entrepreneurs des pays riches que les salariés ou les pays pauvres. Comme l'a reconnu lui-même Pascal Lamy, directeur général de l'OMC de 2005 à 2013, au sujet de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) que promeut l'OMC : « l'AGCS est avant tout un instrument au bénéfice des milieux d'affaires ». C'est ce qu'avait déjà observé dès 1985 la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, organe de l'ONU) affirmant dans un rapport que « la libéralisation des services profitera essentiellement aux multinationales qui dominent le marché mondial ».

Sur la question de la protections des données numériques et du commerce électronique, 315 organisations de plus de 90 pays ont signé en avril 2019 une lettre ouverte « contre les règles sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce ». Selon elles, celles-ci constituent « une grave menace pour le développement, les droits humains, la main-d'œuvre et la prospérité partagée dans le monde ». Elles appellent donc les membres de l'OMC à cesser « leur pression pour des négociations sur le commerce électronique et à se concentrer urgemment sur la transformation des règles du commerce



teurs variés. En outre, les experts appelés à juger en première instance ne sont pas des magistrats, et ils sont désignés au cas par cas, à l'encontre du principe d'immuabilité des magistrats du siège. De plus, les débats de l'ORD se déroulent à huis clos. Selon l'historienne Chloé Maurel, l'ORD est un mécanisme réservé de fait aux pays industrialisés : appliquer des mesures de rétorsion serait selon elle inenvisageable pour un État du Sud. Chloé Maurel considère par ailleurs que les règles de l'OMC s'imposent sur celles des autres organisations internationales. Ainsi, dans le domaine du travail et des droits sociaux, l'OMC n'est pas tenue de respecter les principes de base de l'Organisation internationale du travail (OIT), car son fonctionnement est indépendant de l'OIT. En cas de conflit entre un

le 11 janvier 2007, tout comme la Russie, Samoa, Vanuatu et le Monténégro les 16 et 17 décembre 2011. Beaucoup critiquent aussi la différence de traitement entre sa capacité à faire appliquer les réformes en matière de commerce (notamment suppression des droits de douanes) en comparaison du peu d'intérêt qu'elle manifeste à faire respecter les droits fondamentaux sociaux et éthiques (pas de règle sur les salaires, sur l'environnement, sur les droits syndicaux, etc.). Certains contestent le caractère démocratique de l'OMC en avançant que son mode de fonctionnement favorise les pays riches capables de mener de front des dizaines de dossiers simultanés. Les décisions se prenant en suivant le principe du « Qui ne dit mot consent », les petits pays qui ne disposent que d'un seul représen-

obligeant l'OMC à mieux coordonner ses décisions à d'autres aspects du droit international via son rattachement à l'ONU. Au contraire, certains économistes, comme Joseph E. Stiglitz, voient dans l'OMC une organisation développant les principes du mercantilisme commercial et dénaturant profondément ceux du libre-échange. L'OMC est critiquée par les libéraux qui lui reprochent d'organiser non pas le libre-échange, mais la régulation des échanges, et d'être ainsi le reflet des points de vue mercantilistes des hommes politiques.

Critique de la procédure de règlement des différends

Le système de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est devenu le pilier du système commercial multilatéral et un outil privilégié pour mettre en place des « règles » de libéralisation des échanges. Dans le cas des relations commerciales entre États régies par l'OMC, ce sont les intérêts de grands opérateurs privés qui sont directement en cause. De grandes entreprises nationales qui s'estiment lésées par la législation d'un autre État peuvent ainsi entreprendre des pressions pour que des actions soient intentées. Le système en devient donc pervers et ressuscite une « loi du plus fort » en favorisant les lobbies les plus puissants, seuls capables d'initier cette protection. Selon Virgile Pace :

« [L]es grandes multinationales sont tentées de se servir de l'OMC, via les États, pour faire valoir leurs intérêts privés. Il y a là un danger qui ne doit pas être sous-estimé. Les États, sous la pression des lobbies, peuvent être amenés à utiliser le mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour s'attaquer à des législations étrangères qui ne servent pas les intérêts des grands groupes privés. »

Critiques de Donald Trump

Si les États-Unis sont le pays qui a le plus recours au tribunal d'appel, la présidence de Donald Trump considère que son mécanisme est trop lent, que l'OMC a trop de pouvoir, et qu'elle est impuissante à lutter contre la République populaire de Chine. Les États-Unis bloquent dès lors toute nouvelle nomination de juges, et avec l'expiration du mandat des juges déjà en place, le tribunal d'appel est incapable d'opérer à partir du 11 décembre 2019.



international ».

Primauté sur les autres organisations internationales

L'OMC semble donc être devenue peu à peu, à l'insu de la majorité des populations, l'organisation internationale la plus puissante du monde. Son pouvoir réside en particulier dans l'Organe de règlement des différends (ORD). En effet, par cet instrument, l'OMC est la seule organisation internationale offrant à ses membres la capacité de sanctionner d'autres États qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris. L'État qui obtient gain de cause peut pratiquer à l'égard de celui qui perd un « droit de rétorsion » sous forme de sanctions commerciales frappant des sec-

droit fondamental des travailleurs reconnu par l'OIT et un intérêt commercial garanti par l'OMC, ce serait de facto le principe garanti par un accord conclu dans le cadre de l'OMC qui l'emporterait. Cette organisation internationale est une de celles qui ont mis en place le plus d'accords pour supprimer les droits de douane entre les pays, mais son action économique se limite à la lutte contre le protectionnisme douanier, l'OMC ne pouvant rien en revanche contre le protectionnisme monétaire et les manipulations de change de certains pays. Certains considèrent que l'adhésion à l'OMC peut s'assimiler à une récompense pour « bons comportements » économiques. Le Viêt Nam a ainsi rejoint l'organisation

tant pour gérer tous les dossiers seraient donc la plupart du temps consentants malgré eux. L'OMC ferait du commerce une valeur suprême qui serait la source d'un conflit de droits avec des normes internationales en matière de droits de l'homme, de protection sociale et environnementale, de protection de la santé, de protection sanitaire, bien que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) précise explicitement des exceptions à ces fins. Les altermondialistes se fondent sur ces aspects pour accuser l'OMC de promouvoir le néolibéralisme et une mondialisation discriminatoire. Ils mettent en débat la nécessité de remettre le commerce à ce qu'ils considèrent sa juste place en

Lutte contre le trafic des biens culturels : Un atelier sur la convention de l'UNESCO à Alger

Un atelier de renforcement de la mise en œuvre de la convention de l'Unesco de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels a été organisé, hier à Alger, par le ministère de la Culture et le bureau régional de l'institution onusienne. Un atelier de renforcement de la mise en œuvre de la convention de l'Unesco de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels a été organisé, hier à Alger, par le ministère de la Culture et le bureau régional de l'institution onusienne. Cet atelier vise principalement à sensibiliser les participants au cadre normatif mis en place par l'Unesco pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels, principalement les mécanismes mis en

place par les forces de l'ordre, et à mettre en conformité la législation interne avec les conventions et orientations internationales afférentes. Dans un message lu par son chef de cabinet, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi, a salué «les efforts déployés par la communauté internationale et l'Unesco pour l'ensemble des Le ministre a également relevé le «caractère menaçant» de ce trafic «au vu de ses ramifications avec le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent», en plus de la menace que «constituent les réseaux transfrontaliers» du commerce illicite de biens culturels. L'expert Unesco, Daoud

Bouledroua, membre du secrétariat de la convention a exposé aux participants les différents mécanismes de cet accord dont les mesures préventives, la coopération internationale, et les procédures de restitution. Des cadres du ministère de la Culture en charge des biens culturels, des directeurs de centres de recherches et parcs culturels ainsi que des représentants des forces de l'ordre prennent part à cet atelier auquel participent des experts tunisiens, libyens et algériens dans la perspective d'uniformiser les pratiques dans les trois pays maghrébins. Ratifiée par l'Algérie en 1974, la convention de l'Unesco oblige les Etats parties (125 à ce jour) à adopter des mesures de protection sur leurs territoires, à



contrôler la circulation des biens culturels et à restituer les biens volés. En Algérie pas moins de 40.000 biens culturels, principalement des objets d'arts, des pièces

de monnaie et des manuscrits, ont été récupérés ces dernières années, selon les données fournies le ministère de la Culture. L'atelier se poursuit jusqu'au 18 décembre.

3e Festival de la bande dessinée et de la caricature

La ville de Genets hôte de la manifestation



La troisième édition du Festival national de la bande dessinée et de la caricature, se tiendra du 19 au 24 de ce mois de décembre, au Centre de loisirs scientifiques (CLS) de Tizi-Ouzou, a-t-on appris mardi des organisateurs. Placée sous le thème "Jeunesse entre l'art et la créativité", cette manifestation organisée par l'Office des établissements de jeunesse (ODEJ) et la direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), offre aux jeunes artistes l'opportunité de s'exprimer. Il est aussi une occasion de faire émerger de nouveaux talents, tout en encourageant les rencontres et les échanges entre eux, a indiqué à l'APS, le chargé de communication et d'information de l'ODEJ, Khif Chamssedine.

Selon M. Khif, 18 wilayas ont déjà confirmé leur participation et les inscriptions à ce festival, placé sous le haut patronage du ministre de la Jeunesse et des Sports et sous l'égide du wali, ne sont pas encore clôturées. La wilaya de Tizi-Ouzou participera à cet événement artistique et de jeunesse avec une trentaine de bédéistes et de caricaturistes, a-t-il ajouté. L'ouverture officielle aura lieu le 21 au CLS. Les journées du 19 et du 20 décembre seront réservées à l'accueil des festivaliers et à l'installation des expositions, selon le programme communiqué. Durant cette manifestation, il est prévu entre autre, un concours du meilleur stand, de la meilleurs BD et de la meilleure caricature, des expositions/démonstration, des ateliers, un chantier graffiti et excursion

B.M

Protection des biens culturels immobiliers La révision de la législation relative préconisée

La mise à jour de la législation relative à la protection des biens culturels immobiliers a été préconisée lundi à Constantine au terme d'un séminaire national sur la protection légale des propriétés et biens culturels organisé à l'initiative de l'université des Frères Mentouri (Constantine I). Qualifiant de "dépassée" la législation régissant la gestion de ce domaine, les participants à ce séminaire national ont insisté sur la révision notamment de l'article 98 de la loi 89-04 relative à la protection du patrimoine culturel en introduisant des peines sévères pour mieux lutter contre toute forme d'agression ciblant les vestiges ou autres sites historiques. "L'actuelle loi en vigueur inflige des peines allant de 2.000 à 10.000 DA pour toute infraction d'occupation ou utilisation illégal d'un bien culturel immobilier classé", a souligné la présidente du séminaire, Hanane Samiha Khoualdia, relevant l'importance de l'adaptation de la loi en vigueur régissant ce domaine pour une meilleure protection de la mémoire collective. Les lois régissant ce domaine remontent à plus de deux décennies, a fait savoir Mme. Khoualdia qui a insisté sur l'importance d'adapter le cadre légal à l'évolution internationale en la matière, en prenant en considération les classifications établies



par l'UNESCO. Les participants au séminaire national, venus de différentes universités du pays, ont appelé également à l'introduction de mesures et règles spécifiques pour la restauration des biens culturels revêtant des caractères particuliers et ont insisté sur l'importance de former des experts qualifiés en la matière. L'activation du rôle de la police urbaine a été recommandée au cours du séminaire qui a été mis à profit pour appeler à la conjugaison des efforts des différents intervenants, à savoir université, responsables locaux et centraux, pour mettre en valeur les trésors culturels du pays. La modernisation de la cartographie archéologique

du pays et l'utilisation des techniques de pointe en matière d'information et de communication ont été recommandées par les participants au séminaire organisé avec la participation du laboratoire des études et recherches en Méditerranée et au Maghreb de l'université Constantine I. Les travaux de la rencontre qui ont traité plusieurs volets en rapport notamment avec le caractère légal, urbain, sécuritaire, technique, économique et touristique du domaine du patrimoine national, ont abordé la question de la protection des biens culturels en cas de guerre et de conflits comme en Irak et en Palestine.

Benadel M

11e Conférence islamique des ministres de la Culture en Tunisie L'Algérie participe

L'Assemblée populaire nationale (APN) participera mardi aux travaux de la 11e Conférence islamique des ministres de la Culture, ouverts hier à Tunis

(Tunisie), a indiqué, lundi, un communiqué de l'APN. L'APN est représentée, lors des travaux de cette Conférence, par le député Mohammed Laid Bibi, qui assistera également à

la cérémonie de clôture des festivités de l'événement "Tunisie capitale de la Culture Islamique", qui coïncide avec la 11e Conférence, a conclu la source.

Journée mondiale de la langue arabe : L'art de la calligraphie maghrébine revisité

L'art de la calligraphie maghrébine a été mis en avant dimanche lors d'une exposition ouverte au musée national Ahmed-Zabana d'Oran dans le cadre de la Journée mondiale de la Langue arabe célébrée le 18 décembre de chaque année. Placée sous le slogan «Calligraphie arabe histoire, art et créativité», cette exposition comporte une collection de monnaies frappées au caractère arabe maghrébin datant des époques ottomane, de l'Emir Abdelkader (1832-1847) et des dynasties «Saâdia», «Al-mohade» et «Merinide», qui est jalousement conservée au musée Ahmed-Zabana. Le visiteur découvre, au travers la numismatique, pièces en argent, en bronze et en or, en majorité des dinars frappés à «Tagdemt» (Tiamet), Tlemcen et Sedjelmassa, une somme de renseignements sur la culture, l'histoire, l'art, la politique du pays, voire même sa religion au travers des civilisations qui s'y sont succédé. Ces monnaies mettent en valeur la beauté de la calligraphie maghrébine que le penseur, sociologue et historien Ibn Khaldoun a traité dans son célèbre ouvrage «El Muqaddima». A l'occasion de cette manifes-



tation, le musée national de calligraphie islamique de Tlemcen expose des affiches de copies datant des XIIe, XVe et XVIIIe siècles illustrant des «hizb» (verset) du Coran et des textes d'exégèse et autres explications de termes médicaux et pharmaceutiques, utilisant la calligraphie maghrébine. Une collection de tableaux d'art du plasticien Taleb Mahmoud est proposée aux amateurs de la calligraphie arabe où ils peuvent découvrir

cette école et sa créativité en lettre arabe. En outre, des activités sont programmées dont un atelier de calligraphie arabe ouvert aux enfants. L'exposition, qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre en cours, est organisée par le musée Ahmed-Zabana en collaboration avec la faculté des lettres, langues et arts de l'université d'Oran 1 Ahmed-Ben Bella, la maison de la culture d'Oran et le musée national de calligraphie islamique de Tlemcen.

Coupe arabe des clubs : le MC Alger qualifié pour les quarts de finale

Le MC Alger s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe arabe des clubs de football, en s'imposant lundi soir face aux Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya (0-0, aux t.a.b : 4-2) au stade Mustapha-Tchaker de Blida, en 1/8es de finale (retour). Ce match s'est déroulé dans des conditions climatiques extrêmement difficiles, marquées par de puissants rafales de vent qui ont notamment perturbé la séance des tirs au but. Lors du match aller, disputé le 8 novembre dernier au stade d'Er-bil, les deux équipes se sont neutralisées (0-0). Le "Doyen" rencontrera en quarts de finale le club marocain du Raja Casablanca. Le match aller se jouera le samedi 4 janvier prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), alors que la seconde manche est fixée au dimanche 9 février au Complexe Mohamed-V de Casablanca (20h00). Les coéquipiers du capitaine Sofiane Bendebka ont été dirigés sur le banc par directeur technique sportif (DTS) Mohamed Mekhazni, désigné à titre intérimaire en remplacement de l'entraîneur français Bernard Casoni, limogé. Une qualification qui intervient alors que le "Doyen" est confronté à une crise interne née d'un différend entre le président du Conseil d'administration (CA), Achour Betrouni, et le directeur général sportif Fouad Sakhri, sur l'avenir de Casoni. Alors que Betrouni voulait le préserver jusqu'à la fin de la phase aller, Sakhri est allé à l'encontre de la volonté du patron du CA en limogeant le technicien marseillais. Les deux autres représentants algériens dans cette compétition, le CS Constantine et la JS Saoura, ont été éliminés au précédent tour par respectivement Al-Muharraq du Bahreïn et Al-Shabab d'Arabie saoudite.



Le "Doyen" rencontrera en quarts de finale le club marocain du Raja Casablanca. Le match aller se jouera le samedi 4 janvier prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), alors que la seconde manche est fixée au dimanche 9 février au Complexe Mohamed-V de Casablanca (20h00). Les coéquipiers du capitaine Sofiane Bendebka ont été dirigés sur le banc par directeur technique sportif (DTS) Mohamed Mekhazni, désigné à titre intérimaire en remplacement de l'entraîneur français Bernard Casoni, limogé. Une qualification qui intervient alors que le "Doyen" est confronté à une crise interne née d'un différend entre le président du Conseil d'administration (CA), Achour Betrouni, et le directeur général sportif Fouad Sakhri, sur l'avenir de Casoni. Alors que Betrouni voulait le préserver jusqu'à la fin de la phase aller, Sakhri est allé à l'encontre de la volonté du patron du CA en limogeant le technicien marseillais. Les deux autres représentants algériens dans cette compétition, le CS Constantine et la JS Saoura, ont été éliminés au précédent tour par respectivement Al-Muharraq du Bahreïn et Al-Shabab d'Arabie saoudite.

Coupe d'Algérie: Zetchi explique la modification du calendrier, rassure sur sa relation avec Medouar

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïred-dine Zetchi, a expliqué la modification apportée au calendrier des 1/32 et 1/16 de finale de la Coupe d'Algérie par le déroulement du scrutin présidentiel, insistant sur ses "bonnes relations" avec son homologue de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar. "J'ai toujours entretenu de bonnes relations avec le président de la LFP Medouar, qui s'est retrouvé contraint d'apporter des changements à la programmation du championnat eu égard au déroulement de la dernière élection présidentielle, ce qui a amené à modifier le calendrier de la Coupe d'Algérie des deux prochains tours", a indiqué Zetchi dans une vidéo diffusée mardi sur le site de la FAF. Les changements opérés sur la programmation des rencontres des 1/32 et 1/16 de finale de "Dame Coupe" ainsi que sur la dernière journée de la phase aller du championnat de Liges 1 et 2 "ont donné lieu à certains commentaires et à des écrits de presse qui sont complètement sortis de leur cadre sportif", regrette l'instance fédérale. La FAF a qualifié de "fabulations" les "menaces" de retrait de confiance du président de la LFP par son Bureau fédéral. "La LFP est en train d'accomplir son travail dans des conditions difficiles. Elle est souvent sous pression. Nos relations avec cette instance sont bonnes, même s'il existe parfois des divergences d'idées, mais ça reste dans un cadre respectueux, dans l'intérêt du football national. Nous n'avons jamais eu des conflits avec quiconque. Je regrette des titres parus dans certains journaux, c'est franchement honteux à ce niveau-là", a souligné Zetchi.



Liges 1 et 2: Les droits TV et le mercato hivernal en débat entre les clubs et la LFP

Les droits TV et le mercato hivernal comptent parmi les principaux points qui seront débattus au cours d'une réunion, cet après-midi (14h00) à Dély-Ibrahim (Alger) entre les présidents des clubs de Liges 1 et 2 et la Ligue de football professionnel (LFP), a indiqué mardi cette instance. "Plusieurs autres points seront débattus au cours de cette réunion, dont certains seront traités par la commission de résolution des litiges", a encore précisé la LFP dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. Selon la même source, ladite réunion "a été provoquée à la demande des présidents de club", qui devraient saisir l'occasion pour évoquer le problème de financement de leurs équipes dont l'écrasante majorité sont surendettées.

Ligue des champions d'Afrique : Raja Casablanca-JSK L'Egyptien Eid Mansour au sifflet

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné l'arbitre international égyptien, Mohamed Maârouf Eid Mansour, pour diriger le derby maghrébin entre le Raja Casablanca (Maroc) et la JS Kabylie, prévu le 27 décembre au complexe Mohamed-V de Casablanca (20h00), dans le cadre de la 3e journée (Gr. D) de la Ligue des champions. Mohamed Maârouf Eid Mansour sera assisté de ses deux compatriotes Tawfik Taleb Ali et Mahmoud Ahmed Abou Rijal. Vainqueur lors de la 1re journée à domicile des Congolais de l'AS Vita Club (1-0), la JSK s'est inclinée par la suite en déplacement face au double détenteur du trophée, l'ES Tunis (1-0). De son côté, le Raja Casablanca reste sur une victoire en déplacement face à Vita Club (1-0), après avoir perdu devant son public face aux Tunisiens (0-2). La JSK et le Raja occupent conjointement la deuxième place avec 3 points chacun, derrière l'Espérance, solide leader avec 6 unités. L'AS Vita Club ferme la marche avec 0 point.



Ligue 1 Le CRB, un leader fragile ?

Le CRB au dessus du lot ? Pas vraiment. Sa défaite lundi à Bologhine face à l'USMA, relance quelque peu la course au titre, même si le Chabab en demeure le principal favori. Face à un adversaire amoindri moralement et qualitativement en l'absence de son maître à jouer Ellafi, les Belouizdads n'ont rien fait pour gagner, de l'aveu même de leur coach, Abdelkader Amrani, à la fin de la rencontre. Sayoud et ses camarades ont en effet raté leur rendez-vous face au champion sortant qui restait pourtant sur quatre matches sans succès toutes compétitions confondues. Dans un match serré à souhait, les Usmistes ont été les plus réalistes en exploitant l'une de leurs rares occasions sur une balle arrêtée. Un but de Rabie Meftah qui vaut son pesant d'or, car il permet à l'USMA de se replacer dans le peloton de tête à deux points seulement du podium avec de surcroît trois matches en moins. Pour une équipe en difficulté sur le plan administratif et financier et dont le recours suite à son forfait contre le MCA, a été débouté par le TAS, c'est juste un exploit. Elle peut même penser à jouer les premiers rôles, même si son coach Dziri Bilal n'y croit beaucoup, à cause justement des problèmes auxquels le club fait face depuis l'été dernier et qui tardent à être réglés. Les joueurs usmistes, pour leur part, font ce qu'ils peuvent sur le terrain avec plus de haut que de bas, soutenus il est vrai par des supporters mobilisés plus que jamais. Cette victoire est importante dans la mesure où elle donnera de la confiance et de la vigueur à un groupe qui commençait à douter et à décliner. C'est une belle réaction face au leader incontesté du championnat. Un leader qui doit revoir ses cartes, s'il ne veut pas voir la meute fondre sur lui. Il faut

dire que le Chabab a du mal à imposer sa suprématie sur le terrain. Pratiquement toutes ses victoires depuis le début de la saison, ont été obtenues à l'arrache, hormis celle enregistrée à Tizi-Ouzou face à la JSK (3-0). Certes, cela lui permet pour le moment de caracoler en tête du classement, mais il doit montrer plus de maîtrise et supériorité pour un potentiel champion. Ce n'est pas le cas pour le moment. Heureusement pour lui que ses poursuivants, n'ont pas profité de son faux pas, lors de cette 14e journée. En l'absence du dauphin, le MCA dont le match contre l'ESS a été reporté en raison de sa participation à la Coupe arabe, les deux autres formations du haut du tableau, à savoir le MCO et la JS Saoura ont, contre toute attente, chuté à domicile. Les Oranais ont perdu contre leurs voisins de Chlef (1-2), alors que la JS Saoura s'est fait surprendre (0-1), par l'USMBA, pourtant en pleine crise financière et dont l'entraîneur Iaïche ne s'est pas déplacé avec l'équipe. Des surprises qui démontrent néanmoins que tout le monde peut battre tout le monde dans ce championnat. Dans la lutte pour le maintien, il est à noter la dégringolade du NAHD qui a enregistré face au PAC, son troisième revers de suite, dont les deux derniers à domicile. Les Sang et Or sont dans une position de relégable en compagnie de leur bourreau du jour. Cependant, les gars du Paradou ont encore un paquet de matches en retard à disputer.

En somme, le classement est tellement serré que tout peut arriver d'ici la fin de la saison. Il faut s'attendre à des chamboulements dans les semaines à venir. Le suspense reste entier à défaut du spectacle toujours absent de nos stades et qui laisse souvent à désirer.

H.M

Ligue 1 (MC Alger) Betrouni : « Le limogeage de Sakhri est à l'ordre du jour »



Le président du Conseil d'administration du MC Alger (Ligue 1 algérienne de football) Achour Betrouni, a affirmé hier que le limogeage du directeur général sportif Fouad Sakhri n'est pas notifié, mais "c'est à l'ordre du jour". "Pour le moment, aucune décision officielle n'a été prise à l'encontre de Sakhri. Son limogeage n'a pas encore été notifié, mais c'est à l'ordre du jour. Je tiens à préciser que sur le plan personnel, je n'ai aucun problème avec lui, mais sur le plan professionnel, j'estime qu'il a commis une bêtise", a déclaré le patron du CA, soulignant qu'une décision sera prise "au plus tard aujourd'hui". Achour Betrouni est entré en conflit avec Sakhri sur l'avenir de l'ex-entraîneur français Bernard Casoni. Alors que le président du Conseil d'administration voulait conserver le technicien marseillais jusqu'à la fin de la phase aller, Sakhri est allé à l'encontre de la volonté du patron du CA en le limogeant, pour le remplacer à titre intérimaire par le directeur technique sportif (DTS) Mohamed Mekhazni. Betrouni a qualifié d'"irréfléchie" cette décision. Pour son

premier match sur le banc du "Doyen", Mekhazni a conduit l'actuel 2e de Ligue 1 à la qualification pour les quarts de finale de la Coupe arabe, en s'imposant lundi soir face aux Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya (0-0, aux t.a.b : 4-2) au stade Mustapha-Tchaker de Blida. En match aller disputé le 8 novembre à Erbil, les deux équipes se sont neutralisées (0-0). Concernant la résiliation du contrat de Casoni, Betrouni a émis le souhait de conclure une séparation à l'amiable. "Le dossier de Casoni est une autre paire de manches. Nous allons faire en sorte de régler son cas à l'amiable pour éviter des dépenses supplémentaires. Il va certainement réclamer la totalité de son argent, et saisir éventuellement la Fédération internationale (Fifa). J'espère qu'on arrivera à régler cette question à l'amiable", a-t-il conclu. Le MCA reste sur mauvaise série en Ligue 1, avec un triste bilan d'un seul point pris sur 12 possibles, mais occupe toujours à la 2e place, à quatre longueurs du leader le CR Belouizdad, mais avec un match en moins à disputer à domicile face à l'ES Sétif.

Bessa N

Haltérophilie (Union arabe) : L'Algérien Djamel Dahmoune élu au bureau exécutif

L'Algérien Djamel Dahmoune a été élu au bureau exécutif de l'Union arabe d'haltérophilie (UAH) pour le mandat 2020-2024, lors du congrès tenu à Amman (Jordanie), en marge du Championnat arabe des jeunes (garçons et filles) qui a pris fin lundi. Avec la participation des représentants des pays membres, Dahmoune a rejoint le bureau de l'UAH aux côtés de l'Emirati Fayçal Al Hamadi, du Libyen Abdelmounaim Souf Aljin, du Syrien Houssine Al Cheikh et de Khaled Alouadia qui intègre le bureau exécutif par le biais du poste permanent de la Palestine, décidé par le Conseil d'administration de l'Union arabe d'haltérophilie. Les membres de l'Assemblée générale présents aux travaux du congrès de l'UAH ont plébiscité à la présidence le Qatari Mohamed Mana'a pour un autre mandat, au même titre que les autres membres de son bureau: Azam Alzaabi (Jordanie), Mohamed Mezaal (Irak), Mohamed Al Harbi (Arabie Saoudite), Talal Aljasser (Koweït), Saïd Alghamashi (Oman) et Sultan Alghanem (Bahreïn). Le Libyen Ahmed Al Mesrati est, quant à lui, président d'honneur de l'Union. Le fait marquant du congrès électif de l'UAH est l'exclusion de l'Egypte de tout poste au bureau exécutif pour la première fois depuis la création de l'Union dans les années 1960. Selon la presse jordanienne, l'Union arabe d'haltérophilie a rejeté toutes les candidatures de la Fédération égyptienne d'haltérophilie au bureau exécutif, dont celle de Mahmoud Mahdjoub, président de la Fédération égyptienne de la discipline (FEH), pour n'avoir pas pu avoir l'aval de son ministère de la Jeunesse et des Sports et son Comité olympique et sportif. Mahmoud Mahdjoub fait les frais de la suspension de deux années de toute activité en rapport avec la discipline dont son instance a écopé de la OFédération internationale d'haltérophilie pour un scandale de dopage impliquant plusieurs athlètes égyptiens à la fin de l'année 2016 et le refus de la FEH à l'époque de payer les amendes qui lui avaient été infligées. Cette suspension va priver l'haltérophilie égyptienne également d'une participation aux prochains Jeux Olympiques, prévus à Tokyo du 24 juillet au 6 août 2020. (APS)



Jeux Méditerranéens 2021 de voile 0 Les séries Optimist et Bic-Techno en préparation à Oran (FAV)

Les sélections algériennes des séries Optimist et Bic-Techno prendront part au Festival national des jeunes talents, prévu du 27 au 30 décembre courant dans la station balnéaire d'Aïn Turk (Oran), a-t-on appris mardi auprès de la Fédération algérienne de voile (FAV). Une compétition qui s'intègre dans le cadre de la préparation de ces jeunes athlètes en vue des prochains Jeux Méditerranéens, prévus en 2021 à Oran. Ce Festival des jeunes talents est organisé par la Ligue de voile d'Oran, sous l'égide de la Fédération algérienne de la discipline. La sélection nationale de la série Bic-Techno, dirigée par le coach Kheireddine Boussaha, se trouve actuellement en Tunisie, pour prendre part aux Championnats d'Afrique 2019, qui se déroulent du 16 au 22 décembre à Djerba.



BAL - Elite 16 / Division Est : Début du tournoi de qualification à Kigali

Le tournoi de la Division Est du deuxième tour préliminaire (Elite 16) de la Ligue africaine de basket-ball (BAL) a débuté hier à Kigali (Rwanda), avec la participation de huit équipes en courses pour les trois billets qualificatifs à la phase finale prévu en mars 2020. Le tournoi de qualification de la Division Est, qui s'étalera jusqu'au 22 décembre à Kigali, regroupera les Cobras du Soudan du Sud, JKT BBC de Tanzanie, Patriots du Rwanda, City Oilers d'Ouganda, Ferroviario Maputo du Mozambique, GNBC de Madagascar, Kenya Ports Authority et UNZA Pacers de Zambie. Les trois formations qualifiées à l'issue de ce tournoi rejoindront les clubs champions d'Angola (Pédro Luanda), d'Egypte (Zamalek), du Maroc (AS Salé), du Nigeria (Rivers Hoopers), du Sénégal (AS Douanes) et de Tunisie (US Monastir), ainsi que les qualifiés de la Division Ouest, à savoir, le OGS Pétroliers d'Algérie, les FAP du Cameroun et l'AS Police du Mali, pour former le tableau final (deux conférences de 6 équipes) de la 1re édition de la compétition continentale. Les rencontres de la saison régulière de la BAL qui débutera en mars 2020, sont programmées au Caire, à Dakar, Lagos, Luanda, Rabat et Monastir, alors que la capitale du Rwanda, Kigali, abritera le +Final four+. La prestigieuse National basket-ball association (NBA) et la Fédération internationale de basket (FIBA) avaient annoncé en février dernier la création de ce championnat professionnel en Afrique dans ce qui constitue la première implication de la NBA à une compétition en dehors d'Amérique du Nord. Pendant la saison régulière, les 12 équipes joueront chacune cinq matches. A l'issue d'un total de 30 matches, les trois meilleures équipes de chaque conférence seront qualifiées pour un "Super 6" dont les quatre premiers se rencontreront ensuite à la fin du printemps à Kigali lors d'un Final Four (demi-finales à élimination directe et finale).



Sondage APS des meilleurs athlètes 2019 : La liste proposée

Liste proposée dans le cadre du traditionnel sondage APS Brahim-Dahmani récompensant les meilleurs athlètes de l'année 2019. Cette liste reste toutefois ouverte en vue de la désignation par les médias d'autres athlètes ne figurant pas sur celle proposée. Les choix doivent parvenir au plus tard le 5 janvier 2020, en précisant le nom de l'organe, aux numéros de fax : 023 56 96 54, 023 56 96 63 ou 023 56 96 47 ou à l'adresse e-mail suivante : apsred-sportive2000@gmail.com

MESSIEURS (Prix Brahim-Dahmani):

- Athlétisme: Taoufik Makhloufi, médaillé d'argent du 1500m aux Mondiaux de Doha (Qatar). Qualifié aux Jeux Olympiques (JO) Tokyo-2020 sur 800 et 1500m.
- Aviron: Kamel Aït-Daoud, deux médailles d'argent au Championnat d'Afrique à Tunis au skiff et double scull, médaillé de bronze au relais skiff mixte des JA et qualifié aux JO-2020.

- Aviron: Sid Ali Boudina, médaillé d'or (skiff légers) et médaillé d'argent (skiff légers 500m) aux Jeux africains (JA) au Maroc, qualifié aux JO-2020.

- Cyclisme: Azzedine Lagab, médaillé d'argent au Championnat d'Afrique (course en ligne) à Baher Dar (Ethiopie), vainqueur du Grand-Prix Chantal-Biya (Cameroun), médaillé d'argent aux Championnats arabes sur route à Alexandrie (Egypte) et qualifié aux JO-2020.

- Haltérophilie: Walid Bidani (+109 kg), médaillé de bronze au mouvement de l'arraché aux Mondiaux de Pattaya (Thaïlande) et champion d'Afrique au Caire (Egypte).

- Karaté-do: Hocine Daïkhi (+84 kg), double médaillé d'argent aux Championnats d'Afrique à Gaborone (Botswana) et JA au Maroc, médaillé de bronze à l'Open de Dubaï (Emirats arabes unis) et d'argent en Coupe de France.

- Lutte: Adem Boudjemline (97 kg), champion d'Afrique de lutte gréco-romaine à Hammamet (Tunisie) et médaillé d'or aux JA au Maroc.

- Lutte: Bachir Sid-Azara (87 kg), champion d'Afrique à Hammamet (Tunisie), médaillé d'or aux JA au Maroc, médaillé d'argent du Grand-Prix Polyak-Imre à Budapest (Hongrie) et médaillé d'argent au Grand-Prix Henri-Deglane à Nice (France).

- Powerlifting: Lyes Boughalem (+120 kg), sextuple champion du monde à Helsingborg (Suède). Détenteur du nouveau record du monde au développé-couché réalisé au Championnat d'Afrique à Potchesfroom (Afrique du Sud) avec 291 kg.

- Voile: Hamza Bouras, médaillé d'or aux Championnats d'Afrique (RSX) à Alger, champion arabe à Alexandrie (Egypte) et qualifié aux JO-2020.

DAMES (Prix Abdelkader-Hammani):

- Judo: Amina Belkadi (-63 kg), championne d'Afrique à Cape Town (Afrique du Sud) et médaillée d'argent aux JA.

- Karaté-do: Chaïma Midi (-61 kg), vice-championne d'Afrique à Gaborone (Botswana) et médaillée d'or aux JA.

- Voile: Amina Berrichi, cham-



pionne d'Afrique en RSX à Alger et championne arabe à Alexandrie (Egypte). Qualifiée aux JO-2020. ESPOIRS (Prix Mokhtar-Chergui):

- Athlétisme: Mohamed Belbachir, médaille d'or sur 800m aux Jeux mondiaux universitaires à Naples (Italie).

- Athlétisme: Slimane Moula, médaillé d'or sur 400m des Championnats méditerranéens des moins de 23 ans en salle à Miramas (France).

- Athlétisme: Melissa Touloum, médaillée d'or sur 5000 m marche des Championnats d'Afrique des moins de 18 et moins de 20 ans à Abidjan (Côte d'Ivoire).

- Escrime: Meriem Mebarki, médaillée d'or au fleuret aux Championnats d'Afrique de jeunes à Alger, médaillée d'or par équipes de l'épreuve mixte (épée, fleuret, sabre) féminine des Championnats méditerranéens de Cagliari (Italie) et médaillée de bronze en individuel.

- Escrime: Yousra Zeboudj, médaillée d'or à l'épée aux Championnats d'Afrique de jeunes à Alger et médaillée d'or par équipes de l'épreuve mixte (épée, fleuret, sabre) féminine des Championnats méditerranéens de Cagliari (Italie).

- Karaté-do: Ayoub Anis Helassa, sacré champion du monde juniors (-55 kg) à Santiago (Chili), médaillé d'argent aux Championnats méditerranéens à Antalya (Turquie) et de bronze aux Championnats arabes à Tunis.

- Karaté-do: Yanis Tas, médaillé d'argent au Championnat d'Afrique (épreuve kata) à Gaborone (Botswana), médaillé de bronze en kumité (-55 kg) aux Championnats méditerranéens à Antalya (Turquie) et médaillé d'argent en Coupe de France seniors à l'âge de 18 ans.

- Lutte: Fatah Benferdjallah (79 kg), champion d'Afrique juniors en lutte libre à Hammamet (Tunisie), médaillé d'or aux JA au Maroc et médaillé de bronze du tournoi de Sassari (Italie).

- Tennis: Youcef Rihane, vice-champion d'Afrique juniors au Maroc, vainqueur de plusieurs tournois internationaux notamment celui de Cap-d'Ail à Nice (France), classé en grade 2. Figure dans le Top 50 du classement mondial des juniors, synonyme de participation à trois tournois de Grand-Chelem (Roland-Garros, Wimbledon et US Open).

EQUIPES (Prix Abdellah-Benyekhlef):

- Football: sélection algérienne, sacrée championne d'Afrique en Egypte, son second titre après celui de 1990.

- Handball: GS Pétroliers (dames), vainqueur du quadruple Coupe-Championnat-Supercoupe d'Algérie-Championnat arabe à Amman (Jordanie).

NB: les athlètes et équipes proposés sont classés par ordre alphabétique de la discipline puis du nom.

L'origine des comportements alimentaires identifiée dans le cerveau

D'après une étude publiée dans la revue *Nature*, des chercheurs américains ont identifié un circuit cérébral qui pourrait intervenir dans le mécanisme de l'impulsivité alimentaire. Une piste encourageante qui ouvre la voie à la possibilité de développer des traitements pour soigner la sur-alimentation compulsive et prévenir l'obésité.

Se jeter sur la nourriture pour apaiser son stress ou soigner une peine de cœur. Ce rapport entre émotions et nourriture n'est pas rare et porte un nom : l'impulsivité alimentaire. Ou le fait de ressentir une émotion négative et de l'associer à une envie de manger. Ce phénomène a été analysé par une équipe de chercheurs de l'université de Géorgie (États-Unis). Publiée dans la revue *Nature Communications*, leur recherche a porté sur des rats afin

d'analyser un sous-ensemble de cellules cérébrales qui produisent un type d'émetteur dans le cerveau appelé hormone de concentration de mélanine (HCM). Emily Noble, professeure adjointe au Collège of Family and Consumer Sciences à l'université de Géorgie et auteure principale de l'étude, explique que lorsque ces cellules ont été activées chez les rats, leur comportement alimentaire était susceptible de changer. « Nous avons découvert que lorsque nous activons les cellules du cerveau qui produisent l'HCM, les animaux deviennent plus impulsifs dans leur comportement face à la nourriture », explique-t-elle.

L'étude du comportement impulsif des rats

Pour tester le comportement d'impulsivité alimentaire des animaux, les chercheurs ont entraîné des rats

à appuyer sur un levier pour recevoir une pastille « délicieuse, riche en matières grasses et en sucre ». Les rats devaient attendre 20 secondes entre les pressions sur le levier. Si un rat appuyait trop tôt, celui-ci devait patienter 20 secondes de plus pour obtenir la pastille. Les chercheurs ont ensuite utilisé des techniques avancées pour activer une voie neurale spécifique de l'hormone de concentration de mélanine (HCM) allant de l'hypothalamus à l'hippocampe, zones du cerveau impliquées dans les fonctions de l'apprentissage et de la mémoire.

L'HCM sans incidence sur la sur-alimentation compulsive

Les résultats montrent que l'hormone de concentration de mélanine n'a pas eu d'incidence sur l'appréciation de la nourriture par les ani-



maux, mais plutôt sur leur capacité à s'empêcher d'essayer d'obtenir la nourriture. En clair, cela signifie que l'activation du levier a augmenté le comportement impulsif des rats, que leur corps ait besoin ou non de calories. « Comprendre que ce circuit qui affecte sélectivement l'impulsivité alimentaire

existe ouvre la porte à la possibilité de développer des traitements pour la sur-alimentation qui aiderait les gens à suivre un régime sans réduire leur appétit normal ou leur motivation à consommer des aliments savoureux », concluent les scientifiques.

La maladie de Lyme

Potentiellement très handicapante, il est important de bien connaître la maladie de Lyme, et la manière dont elle est transmise par les tiques, afin de mieux s'en prémunir. La maladie de Lyme fait régulièrement parler d'elle. Due à l'infection d'une bactérie. Mais comment se contracte-t-elle? Comment se manifeste-t-elle? Comment la soigner-t-on?

Elle est transmise par une piqûre de tique

La maladie de Lyme est transmise par une piqûre de tique. Il existe plusieurs centaines d'espèces de cette petite bête. Cet acarien pique l'être humain et d'autres mammifères afin de se nourrir de leur sang. Lors de ses repas sanguins, une tique peut transmettre les microbes qu'elle transporte, comme les bactéries *Borrelia*, à l'origine de la maladie de Lyme.

Elle ne s'attrape pas qu'en forêt

C'est une idée largement répandue : on ne pourrait être piqué qu'en forêt. Il est vrai que les chasseurs et les gardes forestiers sont notoirement plus exposés aux piqûres de tiques que le reste de la population. Mais ce n'est pas parce que l'on a été piqué, que l'on va forcément contracter la maladie de Lyme. Déjà, toutes les tiques ne sont pas porteuses de la bactérie *Borrelia*. LIRE AUSSI - Cinq choses à faire en cas de morsure de tique.

Elle se soigne avec des antibiotiques

Dans la grande majorité des cas (95%), une piqûre par une tique infectée se reconnaît au cercle rouge qui apparaît autour de la piqûre dans les mois qui suivent. Les médecins l'appellent « érythème migrant ». Si ce symptôme apparaît, il est recommandé de se rendre chez son médecin traitant qui prescrira une cure d'antibiotiques pendant 2 à 3 semaines.

Il est assez facile de s'en protéger

Lors des activités de plein air, il est recommandé de porter des vêtements à manches longues, des pantalons rentrés dans les chaussettes et de se protéger la tête avec un chapeau ou un foulard. Autre astuce, choisir des couleurs claires permet de mieux repérer les tiques qui se seraient accrochées aux vêtements.

Un régime riche en sel favoriserait les troubles cognitifs

En nuisant au bon fonctionnement cérébral, le sel en excès pourrait nuire aux fonctions cognitives, voire, in fine, augmenter le risque de démence. C'est du moins ce qui ressort d'une nouvelle étude. On le sait, manger trop salé est mauvais pour la santé, notamment au niveau cardiovasculaire. Mais de plus en plus d'études mettent en garde sur d'autres potentiels effets néfastes du sel sur la santé, notamment au niveau cognitif. C'est le cas d'une nouvelle étude parue ce 23 octobre dans la revue *Nature*. Celle-ci indique que le sel, en provoquant un déficit en oxyde nitrique chez certaines cellules cérébrales, nuit à leur santé vasculaire. Or, lorsque les niveaux d'oxyde nitrique sont trop bas, des modifications chimiques de la protéine tau, impliquée dans plusieurs maladies neurodégénératives comme Alzheimer, peuvent se produire. Par une réaction en chaîne, le sel en excès pourrait ainsi augmenter le risque de souffrir de troubles cognitifs. « Notre étude propose un nouveau mécanisme pour expliquer comment le sel peut entraîner des déficiences cognitives, et apporte également la preuve d'un lien entre les habitudes alimentaires et la fonction cognitive », a résumé le Dr Giuseppe Faraco, auteur principal de l'étude, professeur adjoint de recherche en neurosciences au sein du Weill Cornell Medicine de New York (États-Unis). Déjà en 2018, une première étude de l'équipe avait permis de montrer qu'un régime riche en sel entraînait une démence chez la souris. Les rongeurs étaient devenus incapables de mener à bien leurs tâches quotidiennes habituelles, comme la construction de leur « nid ». Le sel agirait par le biais d'une molécule inflammatoire, l'interleukine-17 (IL-17), qui, elle-même, empêcherait la production d'oxyde nitrique, puis l'alimentation de cellules cérébrales en oxyde nitrique.

Quelle différence entre cancérigène et cancérogène ?



Cancérigène. Cancérogène. Les deux termes sont couramment employés sans qu'une réelle distinction soit faite entre eux. Il existerait pourtant une légère différence entre les deux. Entre cancérigène et cancérogène, seule une voyelle change. Cela suffit-il à faire une réelle différence ? Pour le Petit Robert ou le Larousse, la réponse est non. Leur définition respective de cancérigène est la suivante : « capable de provoquer un cancer » et « qui peut provoquer un cancer ». Et ils donnent pour synonyme : cancérogène. L'Institut national du cancer semble du même avis. Selon lui, il n'existe pas vraiment de différence entre les deux termes. D'ailleurs, ceux-ci sont employés indifféremment sur son site Internet. Alors, pourquoi deux mots plutôt qu'un seul ? Encore une bizarrerie de la langue française ? Pas tout à fait.

Cancérigène et cancérogène :

une légère nuance ?

Selon les spécialistes, le terme cancérigène serait simplement apparu dans la langue française pour désigner une substance nocive avant le terme cancérogène. Les deux n'ayant pas vraiment une définition différente. Finalement, seuls quelques puristes du vocabulaire médical font la distinction entre les deux termes. Pour eux, le terme cancérigène, avec un « i », désigne une substance qui favorise le développement d'un cancer. Le terme cancérogène, avec un « o », quant à lui, s'emploie pour qualifier une substance qui favorise l'apparition d'un cancer. Pourtant, l'Académie de médecine semble avoir fait un choix. Elle a banni le mot « cancérigène » pour lui préférer le terme « cancérogène ». Peut-être pour plus de cohérence avec l'utilisation du mot « cancérologie » alors que le terme « cancérilogie » n'existe pas.

Etude préliminaire Il serait possible de modifier son âge biologique

Une étude préliminaire laisse entendre qu'il serait possible de remonter le temps en ce qui concerne l'âge biologique, à l'aide d'un cocktail de trois médicaments. Du fait de notre patrimoine génétique, de notre mode de vie ou encore de notre alimentation, nous n'avons pas forcément le même âge au niveau chronologique qu'au niveau biologique. La communauté scientifique parvient depuis quelques années à évaluer l'âge biologique d'une personne en observant les dommages chimiques présents sur son ADN. On parle ici d'horloges épigénétiques, au pluriel car il existe plusieurs méthodes de calcul. Il est ainsi possible que deux personnes ayant le même âge chronologique n'aient pas du tout le même âge biologique. Alors qu'ils étudiaient tout autre chose que la modification

de l'âge biologique d'un individu, des chercheurs ont entrepris une étude préliminaire, dont les résultats, inattendus, ont été publiés dans la revue *Aging Cell*. Ils ont ainsi recruté neuf volontaires, qui ont pris un cocktail de trois médicaments pendant un an, à savoir une hormone de croissance (la GH-rh, aussi appelée somatotrophine), et deux médicaments antidiabétiques (déhydroépiandrostérone, ou DHEA, et metformine). En utilisant quatre horloges épigénétiques, les scientifiques ont constaté que les participants avaient en moyenne perdu 2,5 ans au niveau biologique. Leur système immunitaire a également montré des signes de rajeunissement. Tous les participants avaient rajeuni si l'on considère leur âge biologique, et cet effet rajeunissant a persisté six mois après l'essai

chez au moins six d'entre eux. Bien que ces résultats soient impressionnants, les chercheurs restent prudents. « Il se peut qu'il y ait un effet », a estimé le biologiste cellulaire Wolfgang Wagner de l'Université d'Aachen en Allemagne, interviewé dans la revue *Nature* à propos de cette étude. « Mais les résultats ne sont pas très solides car l'étude est très petite et mal contrôlée », a-t-il nuancé. Les neuf participants, âgés de 51 à 65 ans, étaient par ailleurs tous de sexe masculin et de couleur blanche. Si la metformine est déjà testée et connue pour son potentiel de protection des maladies liées au vieillissement tels que les cancers et les maladies cardiaques, l'effet anti-vieillesse des autres molécules thérapeutiques utilisées dans l'étude demeurent méconnus.

Six véhicules et un camion-citerne brûlés au niveau du parking d'une banque à Cheraga

Six (6) véhicules touristiques et un camion-citerne ont pris feu dans un incendie qui s'est déclaré au niveau du parking de l'Agence de la banque BNP PARIBAS à la cité Amara à Cheraga (Alger), sans faire de victimes, a-t-on appris d'une source de la direction de wilaya de la protection civile. L'incendie s'est déclaré mardi matin aux environs de 11h19m, au niveau d'un parking à la Cité Amara dans la commune de Cheraga, brûlant 6 véhicules touristiques et un camion-citerne, provoquant un état de panique sur les lieux, sans déplorer de pertes humaines, a indiqué à l'APS le lieutenant Khaled Benkhalfallah, chargé de l'information à la protection civile d'Alger. Après l'intervention rapide des agents de la protection civile, l'incendie a été maîtrisé, grâce à la mobilisation de 4 camions-incendie, outre la mise en place d'un périmètre de sécurité pour parer à tout imprévu. Par ailleurs, une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cet incendie, selon la même source. (



Tonic Emballage perd 10 tonnes de papier dans un incendie

Un incendie s'est déclaré, lundi, au niveau du groupe public "Tonic Emballage" détruisant plus de 10 tonnes de papiers sans qu'il y ait aucune perte humaine à déplorer, a affirmé à l'APS la directrice de communication du Groupe, Nabila Ouchar. L'incendie s'est déclenché vers 14h00 lorsque les ouvriers s'approprièrent à transférer le papier de l'unité de récupération vers l'unité de production du papier sanitaire relevant de l'unité de transformation des matières premières de papiers de la 2e zone industrielle du groupe Tonic, a-t-elle indiqué. La responsable a fait savoir qu'une enquête a été ouverte par les services de sécurité relevant du groupe et les services de la Police judiciaire territorialement compétent afin de déterminer les circonstances de cet accident. Aucune perte humaine n'est à déplorer, a-t-elle précisé, soulignant que l'opération de production de papier n'a pas été affectée étant donné que l'incendie s'est déclenché à l'extérieur du dépôt de stockage de papier destiné au recyclage.

Criminalité

Plusieurs personnes arrêtées pour différents délits dans 6 wilayas

Plusieurs personnes ont été arrêtées pour différents délits à travers six wilayas du pays lors d'opérations menées par des éléments de la Gendarmerie nationale, indique mardi un communiqué de ce corps de sécurité. À Sétif, les gendarmes du groupement territorial de cette wilaya, agissant sur renseignements, ont interpellé deux personnes à bord d'un véhicule, en possession d'un fusil de chasse de calibre 12, détenu illégalement, ainsi que la somme de 125.000 DA, précisant que ces deux individus, demeurant tous deux à Beida-Bordj, ont été interpellés lors d'un point de contrôle dressé sur la RN.77, reliant Sétif à Batna, au lieu-dit Sekakla, commune de Bazer-Sakra. Par ailleurs, les gendarmes du groupement territorial de Médéa ont interpellé deux personnes, lors d'une patrouille au centre ville de la localité de Bougezoul, à bord d'un véhicule, transportant 4.600 paquets de cigarettes de différentes marques étrangères et locales, avec 1.000 paquets de papiers de tabac à chiquer (massa), sans registre de commerce ni factures. De leur côté, les gendarmes du groupement territorial d'Ain-Defla, agissant sur renseignements, ont interpellé 6 personnes lors d'un point de contrôle dressé sur la RN.65, reliant Ain-Defla à Tissemsilt à la sortie nord de la commune d'El-Hassania, qui transportaient à bord de deux véhicules, 1.775 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes marques, destinées à la vente clandestine. A Batna et agissant sur renseignements, les gendarmes du groupement territorial de cette wilaya ont interpellé, lors d'un point de contrôle, une personne à bord d'un véhicule, en possession de 4,82 kg d'or non poinçonné, alors qu'à Mascara, des gendarmes ont interpellé une personne demeurant à la localité de Bouguirat (Mostaganem), transportant à bord d'un camion semi-remorque, 300 quintaux de farine, sans registre de commerce ni factures. Dans la wilaya de Souk-Ahras, les gendarmes du groupement territorial ont interpellé une personne, demeurant à la localité de Boukhadra (Tébessa), lors d'un point de contrôle, alors qu'il transportait à bord d'un fourgon, 50 ballots de friperie, en provenance de la contrebande. (APS)

Accidents de la circulation

22 morts et 1.045 blessés en une semaine

Vingt-deux (22) personnes ont trouvé la mort et 1.045 autres ont été blessées dans 921 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 8 au 14 décembre au niveau national, selon un bilan établi, mardi, par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec 3 morts et 38 blessés, suite à 34 accidents de la route, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 900 interventions pour procéder à l'extinction de 640 incendies urbains, industriels et autres, et mené 8.006 autres pour l'exécution de 6.879 opérations d'assistance aux personnes en danger et opérations diverses.

Tébessa:

Saisie de plus de 3.600 comprimés de psychotropes

Le poste-frontière de Bouchebka, à 45 km à l'est de Tébessa a vu la saisie d'une énième quantité de produits hallucinogènes. En effet, les douaniers en poste à ce passage terrestre, lors des procédures d'entrée sur le territoire national et dans deux opérations distinctes, ont récupéré 3.661 comprimés de psychotropes, que leurs convoyeurs comptaient introduire en Algérie à partir du territoire tunisien. Le lot de médicaments prohibés était dissimulé dans différents recoins des deux voitures. Selon la direction régionale des douanes, les mis en cause encourent une amende estimée à plus de 4,17 millions de dinars. A signaler que les services de sécurité observent une vigilance accrue, tant les tentatives de trafic de drogue ont connu une recrudescence, par le biais de réseaux organisés de part et d'autre des frontières.

Musée de Sétif : 400 visiteurs étrangers en 10 mois



Pas moins de 400 étrangers de différentes nationalités ont visité le musée national public de Sétif au cours des 10 premiers mois de l'année en cours, a indiqué mardi la directrice du musée Chadia Khelfallah. Les visiteurs qui se sont particulièrement intéressés aux collections des périodes préhistorique, romaine et islamique, sont de 18 nationalités dont japonaise, française, italienne, belge, taïwanaise, australienne et russe, a précisé la même responsable. "C'est au cours du mois d'avril que le musée a enregistré le taux de fréquentation le plus élevé en attirant 171 visiteurs étrangers contre 64 en février et 46 en juin", a ajouté Mme Khelfallah. La salle des mosaïques où se trouve la mosaïque Triomphe de Bacchus, un Odes tableaux rarissime dans le monde, et celle de la déesse Vénus a particulièrement suscité la curiosité des visiteurs aussi bien nationaux qu'étrangers, a relevé la directrice de l'établissement. Créé en 1985, le

musée de Sétif qui a acquis un statut national en 1992 connaît une dynamique durant toute la semaine et tout au long de l'année avec, notamment, des visites guidées et des ateliers didactiques destinés notamment aux écoliers et universitaires, a ajouté Mme Khelfallah. Durant la manifestation du mois du patrimoine (18 avril/18 mai), le musée avait reçu 255 élèves du primaire et du moyen et 147 étudiants universitaires et avait été visité en 2018 par près de 2000 personnes, selon les statistiques de l'établissement. L'établissement a contribué à l'animation touristique dans la région ouvrant ses portes aux chercheurs en archéologie et aux étudiants en l'histoire de la région de Sétif qui trouvent dans ses collections une source précieuse d'informations historiques, est-il noté. Le musée de Sétif renferme plusieurs collections de vestiges des périodes préhistorique, romaine et islamique (Almo-hade et Hammadite notamment), a souligné la directrice du musée.

Criminalité lutte contre

Plus de cinq quintaux de kif traité saisis par un détachement de l'ANP à Naâma



Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dynamique des opérations visant à endiguer la propagation du fléau des drogues dans notre pays, un détachement combiné de l'ANP a saisi, le 16 décembre 2019 lors d'une patrouille de fouille menée près de la zone de Oued El Araâr, commune de Djennine Bourezg, wilaya de Naâma (2ème Région militaire), une grande quantité de kif traité s'élevant à cinq (05) quintaux et 14 kilogrammes", précise-t-on de même source. Dans le

même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale et des Gardes-frontières "ont saisi, à Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen (2ème RM), 25,6 kilogrammes de la même substance". Par ailleurs, un détachement de l'ANP "a saisi, à Bordj Badji Mokhtar (6ème RM), 7 groupes électrogènes et 1 marteau piqueur", alors que des éléments de la Gendarmerie nationale "ont intercepté, à El-Oued (4ème RM), un individu à bord d'un véhicule touristique chargé de 1.020 unités de tabac destinées à la contrebande".

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DÉFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Le travail à temps partagé

Le travail à temps partagé constitue une formule permettant d'employer à temps partiel des salariés qui travaillent pour plusieurs entreprises. En quoi consiste-t-elle et quels sont ses avantages ?

Selon la 4^{ème} édition du Baromètre annuel du temps partagé dont le questionnaire a été transmis fin 2018 à l'ensemble des professionnels du temps partagé et a permis d'obtenir plus de 250 réponses (+45 % / édition précédente), notamment par l'apport des salariés des groupements d'employeurs (24% des répondants / 5% précédemment). Le baromètre met en exergue que

*93% des répondants souhaitent rester à temps partagé afin de profiter de la diversité des missions (35%) et d'être autonome (26%),
*le Travail à temps partagé se développe dans l'ensemble du territoire national et des secteurs d'activité,

*la majorité sont des professionnels aguerris (75% ont 40 ans et +) mais leur ancienneté dans le temps partagé est encore limitée (16% le pratique depuis plus de 5 ans).

*l'entreprise adhère pleinement à ce mode de travail pour la flexibilité (27%) et l'expertise plus pointue (25%) de ces professionnels à temps partagé.

Ce baromètre souligne que de nouvelles tendances se dessinent. Le

taux de non-cadre est en hausse à 25% contre 11% auparavant, et 41% des professionnels sont à temps plein alors qu'ils étaient 22% l'année dernière).

Le système du travail à temps partagé

La personne qui souhaite travailler à temps partagé signe un contrat de travail avec un groupement d'employeurs ou avec une société de travail à temps partagé dont elle est salariée. Ce contrat de travail permet notamment à plusieurs employeurs de se regrouper en créant une association ou une coopérative d'employeurs. Ces derniers peuvent recourir à un salarié en temps partiel mais qui travaille finalement à temps plein. Chaque fois qu'une entreprise membre du groupement fait travailler le salarié, elle doit simplement payer une facture au groupement d'employeurs en rétribution de sa prestation de recrutement et de gestion du salarié.

Les entreprises de travail à temps partagé

Elles offrent aux entreprises qui ne font pas partie d'un groupement d'employeurs la possibilité de recourir à des salariés à temps partagé qu'elles ont recrutés. Cette activité peut aussi être exercée par les entreprises d'intérim, mais la loi exige que toute entreprise souhaitant fournir ce genre de prestation soit titulaire d'une garantie



délivrée par un organisme financier pour assurer le paiement des salaires et des charges sociales. Comme c'est le cas avec les entreprises de travail temporaires, le travail à temps partagé se caractérise par une relation mettant en rapport deux personnes morales (l'entreprise de travail à temps partagé et son client) ainsi que le salarié.

Travail à temps partagé

Les avantages pour les employeurs
Le travail à temps partagé constitue une solution intéressante pour les

PME qui ont besoin de compétences spécifiques, mais dont la taille et la structure ne permettent pas le recrutement d'un cadre ou d'un employé à temps plein. Il en résulte que le recours au temps partagé s'effectue même pour des postes à responsabilité tels que directeur financier, directeur du personnel ou directeur des réseaux informatiques.

Les avantages pour les salariés

Pour un salarié, le travail à temps

partagé lui assure de posséder un travail à temps plein. Le fait de travailler chez plusieurs employeurs lui permet de faire des tâches plus variées et d'avoir des expériences plus enrichissantes. Les salariés profitent d'une plus grande autonomie dans le travail et d'une meilleure stabilité d'emploi car ils sont moins exposés aux conséquences d'une dégradation de la situation de leur employeur.

s.k

Titres adossés à des actifs

Quand des investisseurs investissent dans des entreprises, on leur émet un «titre» pour représenter l'argent investi. Les formes les plus courantes de titres incluent les actions, les obligations, les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse (FNB). Un titre adossé à des actifs constitue un autre type de titre, mais se distingue comme suit:

-Il est créé et vendu pour le compte de sociétés de finance-ment (prêteurs).

-Le processus comprend: la mutualisation des actifs des sociétés

de financement (prêts individuels, baux et dettes de carte de crédit accordés à leurs clients), la titrisation (processus de conversion en titres investissables) et la vente à des investisseurs.

-Ces titres sont adossés aux actifs des emprunteurs de prêts individuels (comptes débiteurs, stocks, redevances).

-Les prêteurs utilisent le capital généré par la vente de ces titres pour prêter plus d'argent à un nombre supérieur d'emprunteurs.

En général, les prêts individuels

qui sous-tendent un titre adossé à des actifs sont peu liquides et ne peuvent être vendus seuls. Cependant, une fois qu'ils sont réunis et titrisés, ils deviennent liquides et sont négociables sur les marchés libres. On utilise ensuite le revenu découlant des paiements sur les prêts sous-jacents pour rémunérer les détenteurs de titres. Les titres adossés à des biens immobiliers se nomment des «titres adossés à des créances hypothécaires» (TACH) plutôt que «titres adossés à des actifs».

s.i

Termes du commerce international

Les termes du commerce international (Incoterms) sont des règles et des normes s'appliquant aux transactions commerciales. Ils sont publiés par la Chambre de commerce internationale (ICC). Utilisés dans le monde entier dans les contrats de vente internationaux et nationaux, les Incoterms aident les entreprises à éviter les malentendus en clarifiant les tâches, les coûts et les risques liés à l'importation, à l'exportation et au transport de marchandises. Ils définissent par exemple les responsabilités des acheteurs et des vendeurs relativement au chargement, à la livraison, à l'assurance, à



la documentation, aux paiements des tarifs et plus encore.

s.i

Gestion des ressources humaines en 4 points

Les ressources humaines ont pour objectif d'apporter à l'entreprise le personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Ceci implique donc, de lui assurer le nombre suffisant, mais aussi compétent et motivé pour le bon fonctionnement de l'organisation. Les enjeux de la fonction ressources humaines s'appréhendent à tous les niveaux de l'entreprise :

-Elle garantit la bonne productivité de l'entreprise en lui fournissant un personnel compétent et motivé.

-Les forces de ventes motivées et efficaces pourront améliorer le rayonnement commercial de l'entreprise.

-Les répercussions financières de la gestion du personnel permettront de limiter les coûts de l'entreprise.

-Et enfin, les ressources humaines sont au cœur de la stratégie d'entreprise pour lui amener une valeur ajoutée face à la concurrence. La Gestion des ressources humaines s'emploie donc au quoti-

dien dans l'entreprise sur 4 grands champs d'action :

-Le recrutement des salariés Afin de faire concorder les besoins en compétences dans l'entreprise avec les talents individuels, les ressources humaines doivent parfaitement cibler leurs besoins présents mais aussi les facilités qu'aura chaque personnel recruté à s'adapter aux besoins futurs de l'entreprise.

-La rémunération du personnel la GRH englobe tant le service paie que la motivation par le salaire. Il doit être le juste équilibre entre le coût engendré pour l'entreprise et la motivation nécessaire au salarié.

-La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Véritable point stratégique au cœur de l'entreprise, la GRH doit prévoir et adapter Capital Humain selon les besoins de l'entreprise afin de la rendre performante et réactive dans son environnement toujours plus fluctuant et instable.

-L'amélioration des conditions de



travail La fonction Ressources Humaines va au delà de la simple prévention de l'absentéisme due aux accidents et maladies pour

améliorer la productivité et la performance de l'entreprise en prenant en compte la psychologie, de par la prise en compte de la moti-

vation et du stress de son Capital Humain.

s.i

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Diabète

Une maladie liée au régime alimentaire et d'audit

La réussite de la Présidentielle en Algérie "consolidera la confiance et redonnera l'espoir" à l'ensemble des citoyens. O qui pourront traiter les différentes questions nationales et pallier les dysfonctionnements enregistrés dans divers domaines, a estimé, mardi, le président du Mouvement El-Islah, Filali Ghouini. S'exprimant à l'occasion de la tenue de la 12e session du bureau national Ode son parti, M. Ghouini a affirmé que "l'élection présidentielle qui s'est déroulée dans le cadre de nouveaux mécanismes juridiques, indépendants et transparents, contribuera à l'instauration de la quiétude et de la tranquillité chez tous les Algériens", considérant que "la réalisation des engagements pris par le Président de la République permettra de redonner la confiance et l'espoir, pour traiter les différentes questions nationales et pallier les différents dysfonctionnements enregistrés". Ces engagements contribueront, en outre, au renforcement de l'implication la société, toutes obédiences confondues, "en vue de satisfaire les revendications urgentes, poursuivre les réformes profondes dans les différents domaines politique et socioéconomique, préserver la sécurité

et la stabilité du pays et resserrer les rangs des Algériens à l'effet de faire face aux différents défis et complots qui ciblent la sécurité et l'intégrité de la patrie", a-t-il ajouté. Affirmant que son parti poursuivra l'exercice de son devoir national en proposant ses idées lors des différents ateliers ouverts au service de l'Algérie, M. Ghouini a appelé tout un chacun à "respecter les impératifs du processus démocratique avec ses mécanismes électoraux, à soutenir les efforts de la prochaine période, à concrétiser les changements radicaux revendiqués

par le mouvement populaire et à poursuivre le processus de dialogue avec tous les acteurs en vue de renforcer les fondements de l'Etat Oet de la société et de raffermir la démocratie, l'Etat de droit et les libertés. Rejetant "les dernières ingérences étrangères dans les affaires internes du pays", le président du Mouvement El Islah a ajouté, à ce propos, que "nous n'acceptons pas des recommandations présumées", tout en faisant part de son souhait de relancer le projet de loi sur la criminalisation du colonialisme dans les plus brefs délais".



Présidentielle

Le Président français Emmanuel Macron félicite chaleureusement le président de la République élu Abdelmadjid Tebboune

Le président de la République élu, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier soir un appel téléphonique du Président français, Emmanuel Macron, qui lui a adressé ses "chaleureuses félicitations" pour O"la confiance que lui a accordée le peuple algérien lors de l'échéance électorale du 12 décembre 2019", indiquait un communiqué de la Présidence de la République. Lors de l'entretien téléphonique, les deux présidents ont "passé en revue les différents aspects des relations bilatérales entre les deux pays et nombre de questions internationales et régionales d'intérêt commun, convenant de l'importance de prendre les me-

sures nécessaires, dont la relance des mécanismes bilatéraux idoines pour le

renforcement de la concertation politique entre les deux parties", précise le communiqué.



Des partis politiques et des syndicats félicitent Tebboune pour son élection



Le président élu Abdelmadjid Tebboune a reçu plusieurs messages de félicitations de nombre de partis politiques et de syndicats suite à sa victoire à la présidentielle du 12 décembre courant. Le Groupe parlementaire du Mouvement populaire algérien (MPA) a adressé, au président élu ses félicitations, en lui souhaitant plein succès dans ses missions et a affirmé sa conviction en sa capacité à les accomplir de la meilleure façon qui soit pour guider le pays vers une nouvelle République à O laquelle aspire le peuple algérien, toutes franges confondues, dans le cadre de la sécurité, de la stabilité et de l'épanouissement. M. Lamine Osmani, président du parti "Voix du peuple" (Sawt Echaab), a fait part pour sa part de ses vœux les plus sincères à l'occasion de l'élection de M. Abdelmadjid Tebboune à la magistrature suprême du pays, lui souhaitant "succès et réussite dans l'accomplissement de sa noble mission au service de l'Algérie, Etat et peuple". M. Lasmani a exprimé le soutien de son parti au président élu afin de concrétiser l'Etat de droit et bâtir une nouvelle Algérie. De son côté, le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) a adressé ses chaleureuses félicitations à M. Abdelmadjid Tebboune pour avoir mérité la confiance du peuple algérien qui l'a placé à la tête du pays, affirmant que la participation des citoyens à ces élections "concrétise leur volonté de poursuivre leur démarche afin de réaliser davantage de progrès et d'améliorer la situation socioprofessionnelle des travailleurs». Le front de l'Algérie Nouvelle a quant à lui affirmé son souhait que M. Tebboune "fasse sortir l'Algérie de sa crise en la remettant sur la bonne voie".

Corruption

Le président de l'APC de Tébessa sous contrôle judiciaire pour corruption

Le président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Tébessa a été placé sous contrôle judiciaire pour des affaires de corruption en rapport à la passation de marchés de gré à gré, avait-on appris hier de source judiciaire. Le juge instructeur près le tribunal de Bir El Ater (Sud de Tébessa) après avoir entendu 33 élus de la même assemblée a ordonné, tard dans la nuit de lundi à mardi, de placer le président de l'APC de Tébessa sous contrôle judiciaire, de saisir son passeport avec interdiction de quitter le Oterritoire national, a ajouté la même source. Le président de l'APC est mis en cause dans des affaires de corruption liées "à la violation du code des marchés publics" et "la passation de marchés de gré à gré avec une société publique nationale" chargée de l'embellissement de l'entrée Sud du chef-lieu de wilaya par des palmiers. Le procureur de la République avait requis, dans la même affaire, de placer sous mandat de dépôt 19 autres personnes, mais le juge instructeur a décidé de mettre le président de l'APC sous contrôle judiciaire et de relaxer les autres membres de l'assemblée Oavec la possibilité de les convoquer à tout moment pour les besoins de l'enquête, est-il indiqué. La brigade d'investigation de la gendarmerie nationale avait ouvert une enquête sur le marché d'embellissement de l'entrée Sud de la ville de Tébessa